

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONFÉRENCE DE L'UNION
Vingt-neuvième session ordinaire
3 - 4 juillet 2017
Addis-Abeba (Éthiopie)

Assembly/AU/4(XXIX)
Original: anglais/français

RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR
SES ACTIVITÉS ET L'ÉTAT DE LA PAIX
ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR SES ACTIVITÉS ET L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique est soumis à la Conférence de l'UA conformément à l'article 7 (q) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Le rapport couvre la période allant de la 28^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'UA, tenue à Addis Abéba, les 30 et 31 janvier 2017, à la 29^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union qui se tiendra à Addis Abéba, les 3 et 4 juillet 2017. Le rapport couvre les activités entreprises par le CPS au cours de la période sous examen et donne un aperçu de l'état de la paix et de la sécurité sur le continent en ce qui concerne les situations de conflit et de crise, ainsi que de l'état de mise en œuvre de l'Architecture continentale de paix et de sécurité (APSA). Par ailleurs, les Conclusions de la Retraite du Conseil de paix et de sécurité sur la mise en œuvre des conclusions des retraites successives du CPS et des décisions connexes adoptées de 2007 à 2016, tenue du 3 au 5 mai 2017, à Kigali, au Rwanda, sont annexées au présent Rapport pour approbation par la Conférence.

2. Le CPS est composé de quinze (15) membres ayant des droits égaux, conformément à l'article 5 (1) de son Protocole. Les membres actuels du CPS sont: Algérie, Botswana, Burundi, Tchad, Congo *, Égypte *, Kenya *, Niger, Nigéria *, Rwanda, Sierra Leone, Afrique du Sud, Togo, Ouganda et Zambie *¹. Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur du CPS, les membres du CPS ont assuré la présidence tournante du CPS sur une base mensuelle, suivant l'ordre alphabétique anglais de leurs noms. Au cours de la période sous examen, le Rwanda, l'Afrique du Sud, le Togo, l'Ouganda et la Zambie ont présidé le CPS. Le Nigéria assure la présidence du CPS en ce mois de juillet 2017.

3. Au cours de la période sous examen, le CPS a poursuivi ses efforts visant à répondre aux situations de conflit et de crise, y compris en entreprenant des missions sur le terrain dans certaines zones de conflit du continent.

II. ACTIVITÉS DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE

4. Au cours de la période sous examen, le CPS est resté saisi des situations de conflit et de crise sur le continent, ainsi que des diverses questions thématiques liées à la promotion de la paix, de sécurité et de la stabilité en Afrique. Dans ce contexte, le CPS a tenu diverses réunions sur les situations de conflit/crise, y compris: la République démocratique du Congo (RDC), le Darfour, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Somalie, le Soudan du Sud et le Sahara occidental. Le CPS a également examiné les activités de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), de l'Opération hybride UA/Nations unies au Darfour (MINUAD) et celles du Groupe des Sages de l'UA pour l'année 2016. Par ailleurs, le CPS a examiné le développement de la Force africaine en attente (FAA) et de sa Capacité de déploiement rapide (CDR-FAA) et la Capacité africaine de réponse

¹ * Les membres du CPS avec un mandat de trois ans

immédiate aux crises (CARIC), le projet de Concept stratégique d'opérations (CONOPS) de la Force conjointe du G5-Sahel, les opérations de la Force multinationale mixte (FMM) contre Boko Haram, l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (ICR-LRA), ainsi que les efforts en cours visant à opérationnaliser le Fonds de la paix de l'UA et le partenariat entre l'UA et les Nations unies en vue d'un financement prévisible des activités de l'UA en matière de paix et de sécurité.

5. Le CPS a également tenu des réunions sur des questions thématiques, telles que le rôle des femmes dans la protection de la vie dans des situations sécuritaires difficiles en Afrique ; la libre circulation des personnes et des biens et ses implications pour la paix et la sécurité en Afrique ; la protection des enfants contre les conflits, avec un accent particulier sur le cas des enfants soldats en Afrique, le mariage précoce; les mouvements transfrontaliers des personnes et les menaces à la paix et les réponses à ce défi ; l'alerte rapide et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique; la reconstruction post-conflit et le développement en Afrique ; la paix, la réconciliation et la justice, la prévention des crimes de haine et de l'idéologie du génocide en Afrique ; et la sûreté et la sécurité maritimes en Afrique et la paix, la sécurité et le développement de l'économie bleue en Afrique.

6. Au cours de la période sous examen, le CPS a effectué deux missions sur le terrain, en Somalie et au Soudan (Darfour), respectivement, du 23 au 26 mars 2017 et du 15 au 18 mai 2017, pour recueillir des informations de première main sur la situation dans ces pays, afin de renforcer sa contribution aux efforts visant à résoudre les conflits dans ces pays. En outre, le CPS a tenu sa Retraite annuelle à Kigali, au Rwanda, du 3 au 5 mai 2017, sur la mise en œuvre des conclusions des retraites successives du CPS et des décisions connexes adoptées de 2007 à 2016. Au cours de la Retraite, le CPS a examiné l'état de mise en œuvre des conclusions de ses retraites de 2007 à 2016. Les conclusions de la Retraite ont été adoptées par la 688^{ème} réunion du CPS tenue le 26 mai 2017, et sont soumises à la présente session ordinaire de la Conférence pour approbation.

7. Le CPS a tenu deux réunions au niveau ministériel, les 661^{ème} et 682^{ème} réunions tenues le 23 février 2017 et le 25 avril 2017, respectivement. La 661^{ème} réunion a examiné deux thèmes : la protection des enfants contre les conflits: mettre l'accent sur le cas des enfants soldats en Afrique et la libre circulation des personnes et des biens et ses implications pour la paix et la sécurité en Afrique, tandis que la 682^{ème} réunion a été consacrée à la sûreté et la sécurité maritimes et la paix et la sécurité et le développement de l'économie bleue en Afrique.

8. Conformément à la pratique, les Présidents du CPS pour les différents mois ont représenté le CPS dans différentes activités de l'UA, en particulier dans les réunions traitant des questions de paix et de sécurité en Afrique. C'est ainsi que le Président du CPS pour le mois de mai 2017, l'Ouganda, a représenté le CPS à la quatrième session ordinaire du quatrième Parlement panafricain, tenue à Midrand, en Afrique du Sud, le 11 mai 2017, qui avait à son ordre du jour des questions de paix et de sécurité en Afrique.

III. ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE: SITUATIONS DE CONFLIT ET DE CRISE

9. **La Somalie**, avec le soutien de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), a accompli des progrès significatifs dans les processus politique et d'édification des États, avec la tenue d'élections générales, qui ont culminé avec la mise en place d'un Parlement fédéral bicaméral pleinement fonctionnel, l'élection d'un nouveau Président, la nomination d'un Premier ministre et la formation d'un Cabinet. Le processus de formation des États fédéraux est presque achevé, avec la tenue des élections dans la plupart des États, sauf dans le Somaliland et l'État de Galmudug. Le Gouvernement fédéral de Somalie (GFS) déploie également des efforts concertés pour accélérer les réformes constitutionnelles avant les élections générales de 2020/2021.

10. Le 16 avril 2017, les dirigeants fédéraux et ceux des États somaliens ont signé un accord politique pour une Architecture nationale de sécurité (NSA), qui a été approuvée par le Conseil national de sécurité de Somalie, le 8 mai 2017. La NSA jette les bases de la réforme du secteur de la sécurité du pays visant à créer des forces nationales de sécurité somaliennes (SNSF) avec des politiques et des structures unifiées. Lors de la Conférence de Londres, le 11 mai 2017, le GFS et 42 partenaires régionaux et internationaux, y compris l'UA, ont convenu d'un Nouveau Partenariat pour la Somalie et d'un Pacte de sécurité, en appui au Plan national de développement de la Somalie, fondé sur la responsabilité mutuelle et avec l'engagement d'assurer le suivi des progrès accomplis, y compris à l'occasion de la Conférence sur la sécurité prévue en octobre 2017 et du Forum de haut niveau des partenaires, qui se tiendra dans les six prochains mois, et plus tard, sur une base annuelle régulière. Au cours de la période sous examen, l'UA a intensifié ses efforts en ce qui concerne la situation en Somalie. C'est ainsi que le Président de la Commission a visité Mogadiscio, le 18 mars 2017, suivi du CPS qui a entrepris une mission sur le terrain en Somalie, du 23 au 26 mars 2017.

11. Le Président de la République fédérale de Somalie, S.E. Mohamed Abdullahi Mohamed, en retour, a visité le siège de l'UA, à Addis Abéba, le 4 mai 2017, à l'invitation du Président de la Commission. C'est dans ce contexte que l'UA et le GFS ont lancé le Groupe de travail conjoint UA-Somalie pour renforcer la coordination entre les différents partenaires en appui à la NSA de la Somalie. Le CPS, lors de sa 684^{ème} réunion, tenue le 28 avril 2017, a renouvelé le mandat de l'AMISOM pour une période supplémentaire de six mois, en attendant la conduite et les conclusions de la revue stratégique conjointe UA/Nations unies, qui a finalement eu lieu du 17 au 29 mai 2017, à Addis Abéba et à Mogadiscio. La revue portait sur des questions relatives aux tâches, aux fonctions, aux ressources, aux acteurs, à la coordination et aux autres activités devant être entreprises, d'ici octobre 2018, lorsque l'AMISOM entamera son retrait, et le transfert progressif des responsabilités aux SNSF. La revue a également confirmé les besoins pressants des SNSF en termes de renforcement des capacités et de soutien logistique, en vue de leur permettre d'être en mesure de prendre graduellement la relève de l'AMISOM au moment de son retrait. Malgré les progrès réalisés, de sérieux défis subsistent encore dans les capacités institutionnelles pour le recouvrement des recettes, la prestation de services de base, la lutte contre la corruption, la justice et l'État de droit, la protection des droits de l'homme et la promotion de la réconciliation.

12. S'agissant de la situation sécuritaire, al-Shabaab continue d'être une menace grave à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Somalie. Le groupe terroriste poursuit ses attaques asymétriques contre les civils, les SNSF et les troupes de l'AMISOM. La recrudescence de la piraterie au large des côtes de la Somalie, au cours de la période sous examen est également source de grave préoccupation. En outre, la Somalie est confrontée à une grave crise humanitaire née de la sécheresse, à laquelle il convient de trouver des réponses urgentes pour soulager les populations affectées dans le pays.

13. En conséquence, la Conférence pourrait réitérer son appel aux États membres de l'UA et à la communauté internationale pour qu'ils continuent d'apporter leur soutien politique, financier et logistique à la Somalie et à l'AMISOM, afin de permettre la pleine stabilisation du pays; lancer un appel à la communauté internationale dans son ensemble pour apporter un soutien financier et logistique durable à la réforme de la sécurité en Somalie, afin de permettre l'opérationnalisation de l'Architecture nationale de sécurité. La Conférence pourrait rappeler le communiqué du CPS du 6 septembre 2016, appelant le Conseil de sécurité des Nations unies, dans le prolongement de sa résolution 2244 (2015), à examiner la levée de l'embargo imposé à la Somalie, soulignant l'importance d'une telle mesure dans les efforts de reconstruction des institutions de sécurité en Somalie ; exprimer sa préoccupation face à la menace qu' al-Shabaab continue de faire peser sur la paix et la sécurité en Somalie, exprimer également sa préoccupation face à la résurgence des activités de piraterie au large des côtes de la Somalie ; appeler l'UA et les partenaires internationaux à coordonner leur appui, à travers le mécanisme de mise en œuvre convenu aux termes du Nouveau Partenariat pour la Somalie et du Pacte de sécurité, en vue d'optimiser l'impact des efforts conjoints; et appeler la communauté internationale à apporter un soutien accru en réponse à la détérioration de la situation humanitaire dans le pays.

14. Au Soudan du Sud, la situation sécuritaire et humanitaire reste une source de grave préoccupation face à un processus politique bloqué et aux défections aussi bien du côté de l'Armée de libération du peuple du Soudan (SPLA) que l'Armée de libération du peuple du Soudan dans l'opposition (SPLA-IO) et à la formation de nouveaux mouvements armés, en particulier le Front pour le salut national, sous la direction du Général Thomas Cirilo. Au regard de cette situation, les affrontements continuent dans différentes parties du pays. Ces défections et l'émergence de nouveaux groupes armés entraînent inévitablement des défis additionnels à la mise en œuvre de l'Accord de paix. Au titre des développements positifs, il convient de noter qu'en mai 2017 le Président Salva Kiir Mayardit a annoncé un cessez-le-feu unilatéral et confirmé les membres du Comité directeur du Dialogue national. Malheureusement, les groupes armés d'opposition ont jusqu'ici dénoncé les initiatives du Président, exprimant leur manque de confiance dans la matérialisation de tels engagements du Président. En mars 2017, le Président de la Commission, le Commissaire à la Paix et à la Sécurité et la Commissaire aux Affaires politiques se sont rendus au Soudan du Sud et ont eu de larges consultations avec le Président et le premier vice-Président du pays. Lors de la visite, la délégation de l'UA a souligné la nécessité d'une cessation des hostilités en vue de permettre la création d'un environnement propice au Dialogue national, ainsi que l'accès humanitaire dans les zones les plus affectées du pays.

15. En raison des affrontements incessants, l'insécurité alimentaire, la famine, ainsi que le nombre croissant de personnes déplacées et de réfugiés dans les pays voisins, continuent d'être une source de préoccupation majeure. En février 2017, le Gouvernement d'unité nationale de transition (ToGNU) a déclaré l'état de famine dans les deux circonscriptions du Leer et du Mayiandit. Ces développements ont ruiné les espoirs d'une fin rapide de la violence au cours de la période sous examen et nécessité un engagement accru des parties prenantes et des garants à l'Accord de paix, ainsi que de la part de la région. Dans l'intervalle, la réunion conjointe au sommet entre l'UA, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et les Nations unies, tenue le 29 janvier 2017, a contribué à lancer une plate-forme viable pour l'échange d'informations et l'harmonisation des efforts sur le Soudan du Sud. La réunion a appelé une intensification de l'action diplomatique du Haut Représentant pour le Soudan du Sud, l'ancien Président Alpha Oumar Konaré, qui a entrepris des missions au Soudan du Sud en mars et juin 2017, pour exhorter au cessez-le feu et appeler à un Dialogue national inclusif. Au cours de ses différentes consultations, il a souligné à ses interlocuteurs que le Dialogue national offre une opportunité unique pour un retour sur le chemin de la paix, de la stabilité et la réconciliation. Il s'est engagé à poursuivre son appui au peuple du Soudan du Sud, au ToGNU et au Comité directeur du Dialogue national, pour assurer l'inclusivité, l'indépendance, la transparence et la neutralité de ce forum.

16. Récemment une nouvelle dynamique a été impulsée au processus de paix, qui en avait du reste tant besoin, avec la tenue du 31^{ème} sommet extraordinaire de l'IGAD, le 12 juin 2017. Le Sommet a appelé à la convocation d'un Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'Accord de paix au Soudan du Sud, afin de discuter de mesures concrètes pour instaurer un cessez-le feu permanent et élaborer un échéancier révisé et réaliste, ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre en vue d'une élection démocratique à l'issue de la période de transition. Le Sommet de l'IGAD a également condamné les violences commises par les forces gouvernementales et les autres groupes armés, en particulier celles commises contre les travailleurs humanitaires. La réunion a regretté les retards accusés dans le déploiement de la Force régionale de protection (RPF) et a décidé de convoquer une réunion des chefs d'Etat-major des pays contributeurs de troupes, avec le ToGNU et les Nations unies, pour discuter des questions en suspens et s'accorder sur un chronogramme définitif pour le déploiement total de la Force. Du fait de la détérioration de la situation humanitaire, la réunion a souligné la nécessité d'apporter l'assistance nécessaire à tous les citoyens du Soudan du Sud, sans distinction.

17. Les hostilités au Soudan du Sud ont entraîné un flux d'un million de réfugiés dans les pays voisins, en particulier l'Ouganda, dont le Gouvernement a souligné que ce mouvement massif sans précédent exerce une pression énorme sur les services publics et les infrastructures locales et nécessite une intervention urgente de la communauté internationale, car la situation devient intenable. En conséquence de cette situation, le Président Museveni a organisé, les 22 et 23 juin 2017, à Kampala, une conférence de solidarité avec les réfugiés, pour lever 8 milliards de dollars en soutien aux réfugiés en Ouganda pour les quatre prochaines années. Des dirigeants régionaux, le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, et d'autres hauts responsables internationaux et des donateurs ont pris part à la Conférence. Par ailleurs, au cours du mois de juin, le Président Museveni a eu des interactions avec les Forces de l'opposition

du Soudan du Sud en vue de les amener à se joindre au processus de paix. Certains de ces groupes d'opposition ont accepté la proposition de déposer les armes et de travailler avec le ToGNU, alors que d'autres ne l'ont pas encore acceptée.

18. A la lumière de ces développements, la Conférence pourrait saluer les efforts soutenus du Haut Représentant de l'UA pour le Soudan du Sud, l'ancien Président Alpha Oumar Konaré, en vue d'aider les différents acteurs au Soudan du Sud à trouver des réponses aux défis auxquels ils sont confrontés, par un dialogue constructif, comme convenu par l'UA, les Nations unies et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), lors de leur réunion du 29 janvier 2017, et souligner la nécessité d'un engagement formel continu des trois institutions ; endosser les décisions du 31^{ème} sommet extraordinaire de l'IGAD, en particulier s'agissant de la convocation urgente du Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'Accord de paix ; La Conférence pourrait lancer un appel pressant pour un Dialogue national, inclusif, transparent et indépendant au Soudan du Sud. La Conférence pourrait exhorter la communauté internationale à contribuer à faire face à la situation humanitaire désastreuse, au Soudan du Sud et dans les pays voisins et appeler le Gouvernement d'unité nationale de transition, le SPLM-IO et tous les autres groupes armés à respecter le droit international humanitaire, en ce qui concerne les travailleurs humanitaires, afin de créer un accès et un environnement pouvant permettre aux agences humanitaires d'acheminer l'aide humanitaire vers les populations dans le besoin. A cet égard, la Conférence pourrait féliciter le Président Yoweri Museveni et le Gouvernement de l'Ouganda pour leurs efforts visant à faire face aux défis au Soudan du Sud. La Conférence pourrait demander instamment aux forces gouvernementales et aux groupes armés de déposer les armes et s'engager dans un processus politique constructif visant à traiter les causes profondes des défis auxquels le Soudan du Sud est confronté. À cet égard, la Conférence pourrait appeler le Gouvernement d'unité nationale de transition, le SPLM-IO et tous les groupes armés de respecter strictement le Droit international humanitaire, en ce qui concerne les agences et les travailleurs humanitaires, afin de créer un accès et un environnement pouvant permettre aux agences humanitaires d'acheminer l'aide vers les populations dans le besoin;

19. La situation politique et sécuritaire **au Darfour** s'est considérablement améliorée, comme confirmé par une mission d'évaluation stratégique conjointe de l'UA et des Nations unies entreprise en mars 2017, et par le CPS, lors de sa visite effectuée, du 15 au 18 mai 2017. La revue stratégique a recommandé un retrait progressif et par étapes de l'Opération hybride UA-Nations unies (MINUAD) de certaines régions du Darfour. Le rapport de la revue conjointe propose une approche à deux volets dans le cadre d'un nouveau Concept d'opérations combinant des tâches de consolidation de la paix et de maintien de la paix. Les zones en dehors du Jebel Marra et celles affectées dans le voisinage, c'est à dire celles où on note le moins de combats depuis des années, feront l'objet d'une approche plus orientée vers la consolidation de la paix que dans le Jebel Marra lui-même. Dans ces zones, le rôle de la MINUAD, en collaboration avec l'équipe-pays des Nations unies, devrait consister à stabiliser la situation, appuyer la police et aider à la mise en place d'institutions d'Etat de droit, tout en continuant à assurer la médiation dans les conflits intercommunautaires et à investir des ressources dans les commissions et les fonds résiduels de l'ancienne autorité régionale du Darfour et à assurer le suivi des aspects liés à la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre du

Document de Doha pour la paix au Darfour. Toutefois, il a été recommandé la création d'une Force tactique pour le Jebel Marra (JMTRF), afin de sécuriser la situation dans la région du Jebel Marra où on note des affrontements sporadiques. Le reste de la force résiduelle sera renforcée avec des multiplicateurs de force afin de lui permettre de répondre efficacement à toute action militaire qui pourrait survenir. Le rapport de la revue a été adopté par le Président de la Commission et le Secrétaire général des Nations unies avant d'être soumis au CPS et au Conseil de sécurité, en juin 2017, comme leur rapport conjoint.

20. Avec l'appel pour un désengagement graduel et en plusieurs phases, la reconfiguration initiale de la MINUAD, qui a déjà commencé, sera poursuivi en deux phases de 6 mois chacune, entraînant ainsi la réduction de 44% des forces de la composante militaire et de 30% pour celle de la police, la fermeture de 11 sites et le retrait de la composante militaire de sept autres sites de la Mission, étant entendu que celle-ci gardera des capacités de mobilité et de réponse rapide pour relever tout défi sécuritaire qui pourrait advenir.

21. Au Soudan, conformément aux conclusions du Dialogue national, le Président Omar Hassan al-Bashir a nommé le premier vice-Président, Bakri Hassan Saleh, en mars 2017, pour servir également comme Premier ministre. Par la suite, le 11 mai dernier, le nouveau Premier ministre a annoncé la formation d'un Gouvernement d'unité nationale, chargé de superviser la mise en œuvre des recommandations du Dialogue national jusqu'en 2020. Il sera également chargé des réformes constitutionnelles et économiques, ainsi que du processus de réconciliation nationale proposé. Au cours de la période considérée, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA a fait des progrès dans ses efforts visant à aider le Gouvernement du Soudan, les mouvements armés et les partis d'opposition à s'engager dans un processus politique inclusif. A cet égard, le Groupe de mise en œuvre et le Représentant Spécial conjoint de la MINUAD continuent d'interagir avec les mouvements armés au Darfour pour négocier une cessation des hostilités en vue d'un cessez-le-feu permanent, tel que proposé dans l'Accord sur la feuille de route signé, respectivement, en mars et août 2016, par le Gouvernement du Soudan et les mouvements armés. Il faut regretter que l'Armée de libération du Soudan/Abdul Wahid continue toujours de refuser de se joindre au processus de médiation, créant ainsi des obstacles majeurs sur le chemin du processus de paix. Il convient de noter que les sanctions imposées au Soudan par les États-Unis ont été partiellement levées le 13 janvier 2017, en attendant d'être réexaminées le 12 juillet 2017. Les Gouvernements des États-Unis et du Soudan coopèrent dans divers domaines, en particulier en matière de lutte contre l'extrémisme violent, ouvrant ainsi la voie à l'amélioration de leurs relations. L'allègement des sanctions sur le Soudan, en particulier celles économiques, soulagera significativement le peuple innocent du Soudan.

22. A la lumière de ce qui précède, la Conférence pourrait prendre note des recommandations de la revue stratégique conjointe soumise au CPS et au Conseil de sécurité par le Président de la Commission de l'UA et le Secrétaire général des Nations unies sur le retrait et la reconfiguration des forces de la MINUAD et exhorter qu'un tel processus soit mené de manière progressive et harmonieuse, afin d'assurer que la population civile n'est pas mise en danger. La Conférence pourrait féliciter le Soudan pour la formation d'un Gouvernement d'unité nationale et l'exhorter à intensifier ses

efforts en travaillant avec des partenaires internationaux, dans le cadre d'activités de reconstruction post-conflit dans les zones qui seront évacuées par la MINUAD. La Conférence pourrait en particulier prendre note des mesures déjà prises par les États-Unis d'Amérique pour alléger le régime des sanctions imposées au Soudan et attendre avec intérêt la levée complète des sanctions lors de la revue prévue le 12 juillet 2017. La Conférence pourrait féliciter le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA pour ses efforts constants visant à aider les Soudanais à trouver des solutions pacifiques à leurs multiples défis et les encourager à continuer de privilégier un processus inclusif pour faciliter les prochaines étapes du processus de paix. La Conférence pourrait vivement exhorter les mouvements armés à s'engager sans délai dans les négociations de paix, en faisant preuve du sens des responsabilités nécessaire et en abandonnant leur intransigeance actuelle.

23. Il convient de noter que **le Soudan et le Soudan du Sud** ont revitalisé le Mécanisme politique et de sécurité conjoint (JPSM) en vue de répondre aux préoccupations sécuritaires pendantes entre les deux pays. À cet égard, le Groupe de mise en œuvre a organisé une session extraordinaire du JPSM, les 14 et 15 mai 2017, au cours de laquelle a souligné le caractère central de la création et du plein fonctionnement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance des frontières (JBVMM), afin de sécuriser la frontière du Soudan et du Soudan du Sud. Les deux pays ont également convenu de convoquer le Comité conjoint de sécurité pour suivre la mise en œuvre des décisions du JPSM. Il est regrettable qu'en juin 2017, suite aux accusations du Soudan du Sud lui reprochant d'abriter des rebelles sud-soudanais, le Soudan a appelé au report de la réunion du JSC à une date ultérieure. La quatrième réunion du Comité tripartite de l'approche conjointe de la communauté internationale s'est tenue à Addis Abéba, du 19 au 20 mai 2017, et a convenu de renouveler ses efforts conjoints pour obtenir la levée des sanctions, l'allègement de la dette et l'aide économique de la communauté internationale. Ils ont développé une nouvelle stratégie de sensibilisation qui comprendrait des visites aux États-Unis d'Amérique et dans les principales capitales européennes.

24. La Conférence pourrait féliciter les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud pour avoir conclu des accords visant à assurer l'opérationnalisation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance des frontières (JBVMM). Toutefois, la Conférence pourrait appeler à la tenue urgente et sans condition de la réunion du Comité conjoint de sécurité (JSC), qui a été déjà reportée, et exhorter le Soudan et le Soudan du Sud à convoquer des réunions plus régulières du Mécanisme politique et de sécurité conjoint (JPSM), afin de trouver des solutions aux questions en suspens entre les deux pays, en particulier celle relative à la mise en place du JBVMM.

25. Le Comité conjoint de surveillance d'Abyei s'est réuni, le 30 mai 2017, à Addis Abéba, et a convenu de soutenir les efforts de la Force intérimaire des Nations unies à Abyei (UNISFA). Il a également convenu d'exhorter les gouvernements concernés à mettre en œuvre l'Accord du 20 juin 2011 sur l'administration et la sécurité du territoire d'Abyei.

26. La Conférence pourrait exhorter les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud à mettre en œuvre, en urgence, l'Accord du 20 juin 2011 sur l'administration et la sécurité du territoire d'Abyei, en particulier la création du Conseil, de l'Administration et des Services de police. La Conférence pourrait également exhorter les deux Gouvernements à entamer des discussions sur le processus d'organisation d'un référendum à Abyei, tel que convenu dans l'Accord de paix global de 2005. La Conférence pourrait féliciter la Force intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abyei (FISNUA) pour le maintien de la paix et de la stabilité sur le territoire d'Abyei.

27. La situation entre **Djibouti et l'Érythrée** a connu une nouvelle évolution, suite à la décision du Qatar de retirer ses troupes de maintien de la paix de la frontière entre Djibouti et Erythrée. Il convient de rappeler que, conformément à l'Accord signé le 6 juin 2010, sous la médiation du Qatar, les deux parties ont convenu du déploiement de troupes qataries le long de leur frontière commune. Dans ce contexte, le Président de la Commission, dans un communiqué de presse publié le 19 juin 2017, a lancé un appel au calme et à la retenue et a souligné que l'UA s'est pleinement saisie de la question et a exprimé sa disponibilité à aider les deux parties à normaliser leurs relations et à promouvoir le bon voisinage dans le cadre des instruments pertinents de l'UA. La Conférence pourrait appeler à la retenue et encourager le Président de la Commission à poursuivre ses efforts en vue de la normalisation des relations entre les deux pays. La Conférence pourrait en outre exhorter les deux parties à apporter la coopération nécessaire à l'UA.

28. La question du territoire non autonome du **Sahara occidental**, qui a été inscrite, en 1963, sur la liste des territoires non-autonomes des Nations unies, n'est pas encore résolue, malgré l'adoption de nombre de résolutions par les Nations unies et l'UA, appelant à des actions décisives pour permettre au peuple du Sahara occidental d'exercer son droit à l'autodétermination. Des efforts successifs de la communauté internationale en vue d'un règlement pacifique du différend entre le Royaume du Maroc et le Front POLISARIO - d'abord avec le Plan de règlement OUA-Nations unies et en suite à travers le cadre actuel de négociations du Conseil de sécurité des Nations unies, défini par la résolution 1754 (2007) - sont restés dans l'impasse, du fait des conditions préalables aux pourparlers, même si celles-ci sont explicitement exclues aux termes de la résolution 1754 (2007) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui avait autorisé les pourparlers, en premier lieu.

29. Le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a proposé, dans son rapport d'avril 2017 au Conseil de sécurité des Nations unies, de relancer le processus de paix en veilleuse depuis longtemps avec une nouvelle dynamique et un nouvel esprit. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2351 (2017), a appuyé sa proposition et, tout en renouvelant le mandat de la MINURSO jusqu'au 30 avril 2018, a, une fois encore, appelé les parties à reprendre les négociations directes, dans le cadre des paramètres qu'il a spécifiés antérieurement, afin de permettre au peuple du Sahara occidental d'exercer son droit à l'autodétermination. La crise de Guerguerat, qui est née de la rupture du *statu quo* du régime de cessez-le-feu dans la région, a été désamorcée par le retrait des forces marocaines et le redéploiement ultérieur du personnel de la République démocratique arabe sahraouie (SADR) de la région. En ce qui concerne la question du retour au plein fonctionnement de la MINURSO, sur les 84 personnels des

Nations unies et de l'UA expulsés du territoire par le Maroc, seuls 42, non compris le personnel de l'UA, ont été autorisés à revenir, compromettant ainsi le fonctionnement optimal de la Mission. Le 25 mai 2017, le Secrétaire général des Nations unies a informé le Conseil de sécurité de son intention de nommer M. Horst Köhler, ancien Président de la République d'Allemagne, comme son Envoyé personnel pour le Sahara occidental.

30. Au cours de la période sous examen, les organes politiques de l'UA sont restés saisis de la question. La Conférence de l'Union, lors de sa 28^{ème} session tenue en janvier 2017, a accepté la demande d'adhésion du Royaume du Maroc à l'UA, comme 55^{ème} membre, et a formé l'espoir que son adhésion à l'Union apporterait un dividende positif, par conséquent une solution définitive au conflit. La Conférence a également adopté la décision Assemblée/AU/6(XXVIII) lors de la même 28^{ème} Session ordinaire, exprimant sa profonde préoccupation face à l'impasse persistante dans le processus de paix et exhortant l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations unies à adopter des mesures appropriées en vue du règlement urgent du conflit. Lors de sa 668^{ème} réunion tenue le 20 mars 2017, le CPS a examiné la situation au Sahara occidental et a, en particulier, appelé les deux parties, en leur qualité d'États membres, à engager des pourparlers directs et sérieux pour surmonter l'impasse actuelle dans le processus de paix, conformément à l'Acte constitutif de l'UA. Le CPS a outre décidé de réactiver le Comité ad hoc des chefs d'État et de Gouvernement sur le conflit au Sahara occidental, créé aux termes de la résolution AHG/Res.92 (XV), adoptée lors de la 15^{ème} Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'OUA, tenue à Khartoum (Soudan), du 18 au 22 juillet 1978. Le CPS a demandé au Président de la Commission d'entreprendre les consultations nécessaires pour la finalisation de la composition et l'opérationnalisation du Comité ad hoc. Le Conseil a également exhorté le Maroc à permettre à la Mission d'observation de l'UA de retourner à Laayoune, au Sahara occidental.

31. À la lumière de ce qui précède, la Conférence pourrait réitérer sa détermination à trouver une solution durable au conflit au Sahara occidental et appeler les deux États membres, le Royaume du Maroc et la République arabe sahraouie démocratique, à s'engager dans des pourparlers directs et sérieux et à apporter la coopération nécessaire aux organes politiques de l'UA, à la Commission et au Haut Représentant de l'UA pour le Sahara occidental. La Conférence pourrait se féliciter de l'engagement du Secrétaire général des Nations unies à relancer le processus de négociations avec une nouvelle dynamique et un nouvel esprit en vue de la reprise des négociations, de bonne foi et sans condition préalable, entre les deux parties, en vue de parvenir à une solution durable, qui doit prévoir le referendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental, conformément aux résolutions pertinentes des Nations unies et des décisions de l'UA/OUA.

32. Au cours de la période sous examen, **la Libye** est restée une source de grande préoccupation pour le CPS, en particulier en ce qui concerne les défis rencontrés dans la mise en œuvre de l'Accord politique libyen (LPA) de décembre 2015. Même s'il y a un large soutien à l'Accord par tous les acteurs politiques, on s'aperçoit également que certaines de ses dispositions doivent être réajustées. A cet égard, il convient de noter que la présidence du Conseil et la Chambre des Représentants ont déjà initié un dialogue pour s'accorder sur l'étendue et les dispositions spécifiques de l'Accord à amender. C'est

dans ce contexte que le Dialogue politique libyen, qui continue d'être un important cadre consultatif, a tenu une réunion informelle en janvier 2017, au cours de laquelle les participants ont proposé des options pour la résolution des principales questions en suspens qui entrave la mise en œuvre du LPA, y compris la composition et le rôle du Conseil de la Présidence et du Commandement suprême de l'Armée nationale libyenne. L'absence de dialogue politique significatif continue de caractériser les relations entre le Conseil de la Présidence et la Chambre des Représentants. Les divisions croissantes au sein des parties libyennes rendent difficile la recherche d'une solution à la crise dans le cadre du LPA.

33. La paralysie politique aggrave davantage la situation sécuritaire et humanitaire dans le pays. La situation sécuritaire à Tripoli, en particulier, est restée précaire et volatile. Les affrontements entre les groupes armés loyaux au Conseil de la Présidence et ceux qui lui sont opposés mettent en péril la sécurité des citoyens de Tripoli. L'attaque contre le convoi du Premier Ministre Faiez Serraj, le 21 février 2017, perpétrée par des forces loyales au Congrès général national, illustre la situation actuelle. Des combats ont également lieu dans d'autres parties de la Libye. Une action est nécessaire pour prévenir et combattre le terrorisme, notamment par la mise en œuvre des instruments africains et internationaux pertinents.

34. L'UA, à travers le Comité de haut niveau de l'UA pour la Libye, et le Haut Représentant de l'UA pour la Libye, continue d'interagir avec les principaux acteurs libyens. À cette fin, le Haut Représentant de l'UA s'est rendu à Tripoli, du 10 au 12 mai 2017, à Al Bayda et à Benghazi, du 25 au 27 mai 2017, et a eu des consultations approfondies avec diverses parties prenantes libyennes sur l'impasse politique actuelle, y compris le Premier Ministre Faiez al-Serraj du Conseil de la Présidence et le Général Khalifa Haftar, Commandant de l'armée nationale libyenne. De même, une délégation ministérielle du Comité de haut niveau de l'UA pour la Libye, comprenant le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, a visité Tripoli, Al Bayda et Benghazi, du 31 mai au 2 juin 2017, en vue d'aider les parties prenantes libyennes à surmonter l'impasse politique actuelle, à travers un dialogue politique inclusif dans les mois à venir. La visite a permis aux ministres d'exprimer la solidarité de l'UA au peuple de Libye et d'avoir des interactions approfondies avec les parties prenantes libyennes pour recueillir leurs vues sur le dialogue inclusif et les prochaines étapes du processus de paix en Libye. Les pays voisins et les organisations régionales apportent également leur contribution pour unifier les différentes parties libyennes et redémarrer le dialogue politique. L'Algérie, la Tunisie et l'Égypte, en particulier, poursuivent leurs efforts en lançant un dialogue politique inclusif. A ce jour, aucune percée n'a été réalisée pour infléchir la dynamique politique actuelle.

35. La Conférence pourrait encore une fois exprimer sa préoccupation face à l'impasse politique persistante et à la situation sécuritaire en Libye. La Conférence pourrait exhorter les parties libyennes à surmonter leurs différends politiques actuels en vue de réajuster, par consensus, l'Accord politique libyen et entamer sa mise en œuvre rapide, afin de faciliter des conditions propices à un dialogue inclusif pour parvenir à la paix et à la réconciliation durables en Libye. La Conférence pourrait rendre hommage au Comité de haut niveau de l'UA pour la Libye, présidé par Son Excellence le Président Denis Sassou Nguesso, de la République du Congo, et se féliciter de la visite entreprise en Libye par une délégation ministérielle de l'UA, comprenant le Commissaire à la paix

et à la sécurité. La Conférence pourrait se réjouir des efforts déployés par les pays voisins, ainsi que par le Haut Représentant de l'UA pour la Libye, l'ancien Président Jakaya Kikwete, et les Nations unies pour leur engagement continu dans la recherche d'une solution durable à la crise libyenne.

36. En République démocratique du Congo, les controverses sur les arrangements politiques relatifs à la mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre 2016 sont restées vives, en particulier s'agissant de la désignation d'un Premier Ministre. Le 7 avril 2017, le Président Joseph Kabila a nommé M. Bruno Tshibala, comme Premier ministre du Gouvernement d'union nationale. La Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), qui a conduit les discussions, a estimé que la nomination de M. Tshibala n'était pas conforme à l'Accord, alors que le Rassemblement, une coalition de l'opposition, continue de rejeter la nomination du Premier ministre, accusant la Majorité présidentielle de ne s'être pas conformée à l'Accord. Le 9 mai 2017, M. Tshibala a formé un Gouvernement de 59 membres, avec comme priorités: l'appui à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) en vue de la tenue le plutôt possible d'élections démocratiques, transparentes et crédibles; la consolidation de la paix et de la sécurité sur toute l'étendue du territoire et la prise en compte des besoins sociaux des populations. En ce qui concerne la désignation du Président du Conseil national de suivi de l'Accord (CNSA), autre point de l'Accord encore en suspens, toutes les composantes politiques ont soumis leurs listes, à l'exception du Rassemblement de Monsieur Félix Tshisekedi.

37. S'agissant du processus électoral, la CENI a déjà enrôlé 28063730 électeurs, dont 13376592 femmes et 14687138 hommes. Le climat d'insécurité dans le Kasaï empêche la tenue des opérations d'enrôlement. En plus de l'insécurité, le processus doit faire face aux défis financier et logistique, compromettant ainsi, selon le Président de la CENI, la tenue des élections législatives et présidentielles en décembre 2017, conformément à l'Accord politique du 31 décembre 2016. Dans le prolongement du communiqué de la 671^{ème} réunion du CPS, tenue le 27 mars 2017, et dans le cadre des efforts de l'UA, le Président de la Commission a dépêché, du 29 au 30 mai, à Kinshasa, une mission conduite par l'Ambassadeur Smaïl Chergui, Commissaire à la Paix et à la Sécurité, accompagné des Représentants des Nations unies, de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), institutions garantes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC et la région. Au cours de sa visite, la Mission a rencontré tous les acteurs, ainsi que le Président de la République Joseph Kabila. A la suite de la visite, les représentants des Nations unies et de l'UA ont organisé, le 7 juin 2017, une rencontre entre des délégations de la Majorité Présidentielle et du Rassemblement conduite par Félix Tshisekedi, ouvrant ainsi une fenêtre d'opportunité pour la mise en œuvre consensuelle de l'Accord du 31 décembre 2016. Le Président Kabila a, d'autre part, assuré la délégation de l'UA que le financement du processus électoral sera entièrement couvert par le budget de l'Etat.

38. Au plan sécuritaire, les violences récurrentes à l'Est du pays se sont étendues au Centre du pays, notamment aux provinces du Kasaï où les forces armées congolaises affrontent la milice armée du Kamwina Nsapu. Ces violences au centre du pays ont entraîné la mort de plusieurs centaines de personnes et l'exode de plusieurs milliers d'autres. La RDC compte près de 2,2 millions de déplacés et 468 000 réfugiés congolais

dans les pays voisins. Le climat d'insécurité s'est aggravé avec les attaques de la prison de Makala, à Kinshasa, et de Béni, avec comme conséquence l'évasion de milliers de détenus dangereux. En outre, ces violences sont accompagnées, selon les Nations unies, d'une montée des violations des droits de l'homme. C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité des Nations unies, par sa résolution 2348 (2017), adoptée le 31 mars 2017, a prorogé d'un an le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation au Congo (MONUSCO) dont les effectifs militaires et de police ont été réduits de 19815 à 16215.

39. L'épidémie à virus Ebola, qui s'est déclarée à Likati à la frontière avec la République centrafricaine, est en voie d'être maîtrisée, grâce à la riposte des autorités congolaises et à la mobilisation des partenaires comme l'UA, qui a dépêché sur place une équipe de techniciens expérimentés.

40. La Conférence pourrait appeler l'ensemble des acteurs congolais à œuvrer à la préservation des acquis encore fragiles sur la voie de la paix et de la stabilité en RDC, en particulier la mise en œuvre effective et consensuelle de l'Accord du 31 décembre 2016, en vue de la tenue des élections en décembre 2017. A cet égard, la Conférence pourrait se féliciter des initiatives prises à ce jour par le Président de la Commission, y compris l'envoi, les 29 et 30 mai, à Kinshasa, d'une mission conduite par le Commissaire à la paix et à la sécurité et composée de représentants des Nations unies, de l'CIRGL, de la SADC, des institutions garantes du Cadre de paix, de sécurité et de coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé le 24 février 2013, à Addis Abéba. La Conférence pourrait également féliciter le Gouvernement de la RDC pour sa décision de financer le processus à travers le budget de l'État et de mettre à la disposition de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) les moyens nécessaires à l'organisation des élections. La Conférence pourrait appeler à la désignation urgente du Président et des membres du Conseil national de suivi de l'Accord (CNSA), en vue d'établir le calendrier électoral. La Conférence pourrait exprimer sa profonde préoccupation face à la situation sécuritaire et humanitaire qui prévaut dans la province de Kasai. La Conférence pourrait souligner la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires pour relancer le processus de coopération et de stabilisation en RDC et dans la région, conformément à l'Accord-cadre. La Conférence pourrait appeler les Nations unies, les pays contributeurs de troupes à la MONUSCO, les Garants de l'Accord-cadre et les pays membres de la CIRGL et de la SADC à apporter tout l'appui nécessaire à cet effet.

41. Au cours de la période sous examen, la situation **au Burundi** a continué d'être une source de préoccupation pour l'UA, malgré le calme observé dans le pays. La situation des droits de l'homme continue de retenir l'attention de l'UA, même si ce n'est plus à l'échelle de ce qui était constaté au cours des périodes précédentes. Au plan politique, le rétrécissement de l'espace politique continue d'être observé. En outre, suivant les recommandations du Dialogue national burundais, le Président Pierre Nkurunziza a nommé les membres d'une commission chargée de réviser la Constitution du pays. S'agissant des efforts régionaux, malgré toutes les consultations menées par S.E. M. Benjamin MKAPA de Tanzanie, Facilitateur du Dialogue inter-burundais initié par la Communauté Est-africaine (CEA), il n'y a pas de progrès significatifs dans les pourparlers, en ce qui concerne notamment les critères de participation au dialogue. Le

dernier sommet de la CEA, du 20 mai 2017, a pris note du rapport du Facilitateur, qui poursuit ses efforts en vue de la tenue d'une nouvelle session de concertation. Le 5 mai 2017, le Secrétaire général des Nations unies a nommé l'ancien Président Michel Kafando du Burkina Faso, comme son Envoyé spécial pour le Burundi. La situation humanitaire reste difficile, en raison notamment des problèmes de sécurité alimentaire, ainsi que des conséquences des sanctions de l'UE, et des flux continus de personnes déplacées et de réfugiés dans les pays voisins.

42. Les Observateurs des droits de l'Homme continuent de mener certaines de leurs activités. Quant aux Experts militaires, ils ne peuvent s'acquitter de leur mission concernant la vérification du désarmement des groupes armés, en collaboration avec les autorités gouvernementales. La raison de cette situation restrictive réside dans le fait que le mémorandum d'entente (MOU) négocié entre le Gouvernement et la Commission de l'UA n'est pas encore signé.

43. La Conférence pourrait réaffirmer son attachement à la résolution pacifique de la crise au Burundi à travers le lancement rapide d'un dialogue inclusif sous l'égide de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), avec l'appui de l'UA, sous la direction du Médiateur de l'EAC, le Président Yoweri K. Museveni, et de son Facilitateur, l'ancien Président Benjamin Mkapa de Tanzanie, et inviter toutes les parties prenantes burundaises à prendre une part active et sans conditions à ce processus. La Conférence pourrait appeler les autorités burundaises à prendre toutes les dispositions nécessaires pour bâtir le consensus le plus large possible autour du processus de révision de la constitution en cours, avec la participation de toutes les parties prenantes et sur la base des Accords d'Arusha de 2000. La Conférence pourrait appeler à la signature rapide du Mémorandum d'entente relatif aux activités des Observateurs des droits de l'Homme et des Experts militaires de l'UA ;

44. La situation en **République centrafricaine (RCA)** s'est fortement dégradée au cours de la période sous examen. Les affrontements entre groupes armés autour de la localité de Bambari, en mars 2017, qui ont nécessité une intervention des troupes de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA), ont été suivis de nouveaux combats, en mai 2017. Au cours du même mois de mai 2017, cinq casques bleus ont perdu la vie lors d'attaques dans la zone de Bangassou (préfecture de Mbomou). Ces violences successives qui ont aggravé la situation humanitaire déjà préoccupante sur l'ensemble du pays, témoignent aussi de la fragilité des institutions, notamment sécuritaires et judiciaires du pays. De fait, les autorités du pays éprouvent des difficultés à restaurer l'ordre public et la sécurité sur le territoire national dont de larges zones tombent sous le contrôle des groupes armés anti-balaka et des factions ex-Seleka. Au cours de la période sous examen, l'UA, la Communauté économique de l'Afrique centrale (CEEAC), avec le soutien de la CIRGL, le Congo, l'Angola et le Tchad ont poursuivi leurs efforts dans le cadre de l'Initiative africaine visant à parvenir à la conclusion et à la signature d'un Accord de paix entre tous les groupes armés en Centrafrique. Le 19 juin 2017, avec la facilitation de la communauté Sant' Egidio, les groupes armés ont signé à Rome, un accord comprenant un cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire. Pourtant, au moment de la finalisation du présent rapport, des affrontements meurtriers sont signalés dans la zone de Bria entre les groupes armés.

La situation sécuritaire actuelle, qui se dégrade rapidement, pourrait remettre en cause tous les acquis si durement obtenus dans le cadre du processus de paix.

45. Dans ces circonstances, l'aide publique internationale et les promesses de financement du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix éprouvent du mal à être concrétisées et à permettre une relance de l'activité économique, alors que la Conférence de solidarité africaine pour la RCA, organisée par la Commission, à Addis Abéba, le 1^{er} février 2017, n'a pas connu l'engouement escompté. Le 21 juin 2017, une réunion des donateurs s'est tenue à Bruxelles, sous les auspices de l'UA et de l'UE et avec la participation de la Banque mondiale et du FMI, pour confirmer les engagements financiers en faveur du relèvement économique et social de la RCA.

46. La Conférence pourrait exprimer sa profonde préoccupation face à la détérioration de la situation sécuritaire en RCA et appeler à la retenue. La Conférence pourrait également demander à la Commission de poursuivre ses efforts afin de faire aboutir l'Initiative africaine pour un accord de paix et de réconciliation entre le Gouvernement centrafricain et les groupes armés. La Conférence pourrait se féliciter de la signature, le 19 juin 2017, sous la facilitation de la communauté Sant' Egidio, d'un Accord entre les groupes armés de la RCA. La Conférence pourrait condamner les attaques contre la MINUSCA, ainsi que les activités déstabilisatrices des groupes armés et exiger de ces derniers qu'ils mettent un terme à leurs opérations illicites et s'engagent résolument dans les programmes de DDR et processus de pacification du pays y compris l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. Enfin, la Conférence pourrait exhorter les partenaires à maintenir leur assistance à la RCA et les Etats membres à prendre une part active aux efforts de reconstruction et développement post conflit en cours en RCA.

47. La crise politique et institutionnelle en **Guinée-Bissau** s'est approfondie depuis la 28^{ème} session ordinaire de la Conférence de janvier 2017. Il convient de rappeler que le Président M. Jose Mario Vaz a nommé un nouveau Premier Ministre, M. Umaro Mouktar Cissoko Embalo, le 18 novembre 2016, qui a formé son cabinet composé de représentants du Parti pour le renouveau social (PRS) et de certains membres du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert (PAIGC), nommés sur une base individuelle plutôt qu'à travers la plate-forme du parti. La situation a conduit à une nouvelle vague de mesures contre eux par le PAIGC, qui a immédiatement rejeté la nomination du nouveau Premier Ministre, accusant le Président de violer l'esprit de l'Accord de Conakry, signé le 14 octobre 2016, qui prévoit la nomination d'un Premier Ministre consensuel jouissant de la confiance du Président, qui doit à son tour former un Gouvernement inclusif sur la base de la représentativité des partis à l'Assemblée nationale populaire (ANP).

48. Avec les élections législatives de 2018 et la présidentielle de 2019 qui s'approchent, la crise est devenue encore plus complexe, mettant en péril la mise en œuvre de l'Accord de Conakry négocié par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dans la mesure où la plupart des acteurs politiques se positionnent pour les prochaines élections. En application de la décision du CPS de l'UA prise lors de sa 658^{ème} réunion, tenue le 13 février 2017, une mission ministérielle de la CEDEAO a été dépêchée à Bissau, les 23 et 24 Avril 2017, en vue d'évaluer l'état de mise en œuvre de l'Accord de Conakry. La mission a conclu que l'Accord n'était pas

pleinement mis en œuvre par les signataires, et a recommandé, entre autres, qu'en cas de non-respect ou d'absence de mesures concrètes pour mettre en œuvre ces décisions dans un délai de 30 jours, la Conférence de la CEDEAO approuve l'imposition de sanctions, avec effet immédiat, par tous les Etats membres et par la communauté internationale sur les individus, les groupes, les entités et leurs proches collaborateurs qui entraveraient la mise en œuvre harmonieuse de l'Accord de Conakry. Le délai de 30 jours fixé par la CEDEAO s'est écoulé sans progrès concrets de la part des parties prenantes concernées dans la mise en œuvre de l'Accord de Conakry. Lors du 51^{ème} Sommet de la CEDEAO, tenu le 4 juin 2017 à Monrovia, au Libéria, la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO a décidé de proroger le mandat de la Force militaire de la CEDEAO (ECOMIB) en Guinée Bissau, pour une période additionnelle de trois mois, afin de permettre la mise en œuvre intégrale de l'Accord de Conakry par les acteurs politiques dans le pays et a exhorté le Président de la République à se conformer aux dispositions de l'Accord. La situation dans le pays devient de plus en plus complexe et des manifestants marchent dans les rues de Bissau depuis mars 2017, demandant la démission du Président José Mario Vaz comme voie de règlement de la crise.

49. A la lumière de ce qui précède, la Conférence pourrait appeler tous les acteurs politiques à respecter et à mettre en œuvre, sans plus tarder, l'Accord de Conakry. La Conférence pourrait également exhorter toutes les parties à s'abstenir de toute action ou déclaration susceptible d'aggraver les tensions et d'inciter à la violence.

50. Au **Libéria**, la période sous examen a vu la poursuite des efforts de consolidation de la paix, à la suite du transfert de la responsabilité de la sécurité de la Mission des Nations unies au Libéria (MINUL) au Gouvernement libérien, le 1^{er} juillet 2016.

51. Les prochaines élections générales d'octobre 2017 constituent la préoccupation majeure de tous les acteurs libériens. A cet égard, l'appui du bureau de l'UA à Monrovia a été sollicité par le Gouvernement. Des préparatifs sont en cours, et l'inscription sur les listes électorales a pris fin. Une mission d'évaluation pré-électorale de l'UA a été dépêchée au Libéria en avril 2017 par le Président de la Commission de l'UA pour consulter les parties prenantes, évaluer l'état des préparatifs des élections et recommander la possibilité de déployer une Mission d'observation des élections de l'UA. Des programmes de renforcement des capacités sont également en cours pour les hauts responsables chargés des élections et autres personnels de la Commission électorale nationale libérienne (NEC). Les défis auxquels est confronté le processus électoral concernent principalement le Code national de conduite de 2014 qui, s'il était mis en œuvre, disqualifie certains candidats à la présidentielle de participer aux élections. De même, la question de la double nationalité peut éventuellement disqualifier certains des candidats présidentiels. La clause résidentielle de 10 ans imposée par la Constitution libérienne pourrait également affecter certains candidats.

52. Les arrangements sécuritaires sous le Gouvernement libérien ont jusqu'à présent contribué à maintenir la paix et la stabilité dans le pays, malgré les défis logistiques et les problèmes de capacité auxquels sont confrontés les services de sécurité libériens. Toutefois, la MINUL a pris des dispositions en vue de suppléer les efforts des services de sécurité libériens, en cas de besoin. Les unités de police constitués (FPU) du Nigéria

et de la Chine seront maintenues jusqu'après les élections, et des dispositions sont prises pour que le Gouvernement nigérian déploie également 250 soldats pour compléter les efforts visant à organiser des élections pacifiques et réussies en octobre 2017.

53. La Conférence pourrait encourager les parties prenantes libériennes à continuer à œuvrer ensemble à la consolidation de la paix dans leur pays, en particulier à travers la création de conditions propices à l'organisation d'élections pacifiques et transparentes, avec l'appui de la région et de la MINUL.

54. Tout en bénéficiant d'une croissance économique élevée et de résultats tangibles sur la voie de son redressement socioéconomique, **la Côte d'Ivoire**, a connu, au cours de la période sous examen, une mutinerie de soldats réclamant au Gouvernement le paiement d'arriérés d'indemnités financières. Un Accord a été trouvé sur les modalités de paiement de ces indemnités entre le Gouvernement et les mutins.

55. Dans ses résolutions 2283 et 2284 (2016), le Conseil de sécurité des Nations unies, a, respectivement, mis fin au régime de sanctions en Côte d'Ivoire et prorogé, pour la dernière fois, le mandat de l'opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (UNOCI) jusqu'au 30 juin 2017, date à laquelle la fermeture de la Mission devrait être achevée.

56. À la lumière de ce qui précède, la Conférence pourrait condamner fermement la mutinerie et, réaffirmer l'impératif pour les forces de défense et de sécurité de rester strictement subordonnées aux autorités civiles et réitérer son soutien au Gouvernement dans ses efforts visant à consolider la réconciliation, qui permettra le renforcement de la paix et de la stabilité dans le pays en vue de maintenir le niveau élevé de croissance économique au bénéfice du peuple ivoirien.

57. Au cours de la période sous examen, **la Gambie** a continué d'enregistrer des progrès sur la voie de la normalité et de l'ordre constitutionnel, suite à la crise post-électorale de décembre 2016 et janvier 2017. Les élections législatives ont eu lieu le 6 avril 2017. Le Parti démocrate uni du Président Barrow a remporté les élections avec une majorité absolue. En ce qui concerne la situation sécuritaire, la période sous examen a été généralement calme dans tout le pays. Une manifestation pacifique de citoyens de Kanilai, village natale de l'ancien Président Yahya Jammeh, a été relevée. Le 51^{ème} Sommet de la CEDEAO qui s'est tenu le 4 juin 2017 à Monrovia a prorogé le mandat de la Mission de la CEDEAO en Gambie (ECOMIG) pour une période supplémentaire de douze (12) mois. En ce qui concerne la reconstruction et le développement post-conflit, les efforts des pays de la région, à travers la CEDEAO, et avec le soutien de la communauté internationale sont en cours. À cet égard, le CPS, lors de sa réunion du 29 mars 2017, a approuvé, le déploiement d'une mission technique d'évaluation des besoins dans le pays. La mission a effectué une évaluation dans trois domaines prioritaires identifiés par le Gouvernement de la Gambie: le dialogue national et la réconciliation, la réforme du secteur de la sécurité et la transformation socioéconomique. Dans le communiqué de sa 694^{ème} réunion tenue le 15 juin 2017, le CPS, après avoir examiné le rapport de la mission d'évaluation, a exprimé la disponibilité de l'UA à appuyer et accompagner les nouvelles autorités et le peuple de Gambie dans les efforts de reconstruction.

58. Dès lors, la Conférence pourrait féliciter les nouvelles autorités en Gambie et la CEDEAO pour leurs efforts conjoints visant à promouvoir une paix et une stabilité durables dans le pays et les encourager à continuer dans cette voie. La Conférence pourrait également réaffirmer l'appui total de l'UA au processus de stabilisation, à la reconstruction post-crise et au développement en Gambie, et inviter les Etats membres, en mesure de le faire, à détacher des experts dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la justice et du développement.

59. La situation **au Mali et au Sahel**, au cours de la période sous examen, a été notamment marquée par la poursuite des efforts de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du Processus d'Alger. Le 10 février 2017, face aux défis persistants auxquels le Processus est confronté, l'Algérie, chef de file de la Médiation et Président du Comité de suivi de l'Accord (CSA), après consultation avec les membres de la Médiation et de la CSA, a dû convoquer une réunion de haut niveau du CSA pour donner un nouvel élan aux efforts de mise en œuvre de l'Accord. La réunion a permis de définir un nouveau calendrier en ce qui concerne principalement les autorités intérimaires et l'organisation des patrouilles mixtes dans le cadre du Mécanisme opérationnel de coordination (MOC). C'est ainsi que, après plusieurs reports, les autorités intérimaires ont été installées à Kidal, Gao et Menaka, du 28 au 2 mars 2017. S'agissant de Tombouctou et Taoudéni, le processus a été longuement retardé, en raison de l'opposition de certaines factions à la mise en place des autorités intérimaires, qui n'ont pu être installées que le 20 avril. En ce qui concerne le MOC, les premières patrouilles ont eu lieu à Gao le 23 février avec le concours de la MINUSMA, soit plus d'un mois après la terrible attaque terroriste contre le camp de regroupement des forces maliennes et des combattants des groupes signataires de l'Accord. Les préparatifs sont toujours en cours pour la mise en place du MOC de Kidal. L'autre fait marquant de la période sous examen, c'est la tenue du 27 mars au 2 avril, à Bamako, de la Conférence d'entente nationale, suite à la résolution d'un certain nombre de divergences entre le Gouvernement et certains groupes signataires. Les conclusions et recommandations de la Conférence ont servi de base à l'élaboration de la Charte de la paix, de l'unité et de la réconciliation nationale, qui a été remise au Président de la République. En outre, au moment de la finalisation du présent rapport, le Gouvernement a décidé de reporter le referendum constitutionnel, initialement prévu le 9 juillet 2017.

60. Au plan sécuritaire, la période sous examen a été marquée par la multiplication des attaques terroristes de plus en plus complexes contre les forces armées maliennes, celles de la MINUSMA et de l'Opération Barkhane, ainsi que contre les populations civiles, non seulement au Nord du Mali, mais aussi dans la partie centrale du pays. Face à l'insécurité grandissante dans les régions centrales, le Gouvernement a adopté un plan intégré de sécurisation des régions du centre du pays. Le 2 mars 2017, les groupes terroristes d'Ansar ed Din, du Front de libération de Macina, d'Al-Mourabitoun et d'Al-Qaeda au Maghreb islamique ont annoncé leur fusion en une seule entité dénommée Groupe de soutien à l'Islam et aux Musulmans, sous la direction d'Iyad Ag Ghali, fondateur d'Ansar ed Din.

61. Face à l'insécurité grandissante du fait des groupes terroristes et criminels, les pays de la région ont pris un certain nombre d'initiatives. C'est ainsi que, à la suite de la création de la Force multinationale mixte de l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma, le 24 janvier 2017, dont la Conférence s'est félicitée lors de sa dernière session ordinaire, les chefs d'Etat du G5 Sahel ont mis en place, le 6 février 2017, une Force conjointe pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée dans le Sahel. Le 13 avril 2017, le CPS, dans le communiqué de sa 679^{ème} réunion, a endossé le Concept d'Operations de la Force conjointe. Dans son communiqué, le Conseil a demandé au Conseil de sécurité des Nations unies d'autoriser et de soutenir la Force conjointe du G5 Sahel, dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et du chapitre VIII de la Charte des Nations unies. L'Union européenne a annoncé une contribution de 50 millions d'euros à la Force conjointe. La Commission apporte son appui technique au Secrétariat du G5 Sahel dans la mise en œuvre de la décision du CPS et à l'opérationnalisation de la Force. Il convient de noter que, du 3 au 10 juin 2017, le Président de la Commission, accompagné du Commissaire à la Paix et à la Sécurité, ainsi que de la Commissaire en charge des Affaires politiques, a effectué une tournée dans les pays du Sahel (Niger, Tchad, Mauritanie, Mali et Burkina Faso).

62. La Conférence pourrait exhorter encore une fois toutes les parties maliennes à redoubler d'efforts pour surmonter les défis liées à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, seul cadre en mesure d'assurer durablement la paix et la réconciliation au Mali. A cet égard, la Conférence pourrait se féliciter des avancées enregistrées au cours de la période, notamment la mise en place des autorités intérimaires et la tenue de la Conférence d'entente nationale. La Conférence pourrait réaffirmer sa ferme condamnation des attaques terroristes ignobles contre les populations civiles, les forces maliennes et internationales de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINSUMA) et de l'Opération française Barkhane. La Conférence pourrait se féliciter de l'initiative courageuse de pays du G5 Sahel, à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, qui a abouti à la création de la Force conjointe du G5 Sahel. La Conférence pourrait se féliciter en outre de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution 2359 (2017) saluant le déploiement de la Force conjointe du G5 et exprimer son appréciation à l'UE pour l'appui financier apporté à l'initiative du G5 Sahel. La Conférence pourrait demander à la Commission d'organiser, dans les meilleurs délais possibles, une réunion des pays membres du Processus de Nouakchott, pour examiner l'appui qu'ils pourraient apporter à l'initiative du G5 Sahel, dans le contexte de la stratégie de l'UA pour la région du Sahel.

IV. LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET L'EXTREMISME VIOLENT

i. L'action anti-terrorisme

63. Le terrorisme continue d'être l'une des plus grandes menaces à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement dans des États membres de l'UA et des régions. Les groupes terroristes affiliés à Al-Qaida et d'autres au soi-disant Etat Islamique (EI), ont continué d'être actifs en Somalie, dans le Bassin du lac Tchad et dans la région du Sahel. L'influence de EI a contribué à aggraver une situation déjà précaire et ne cesse

d'entraîner des mutations dans les défis sécuritaires auxquels le continent est confronté. Les alliances et les réseaux construits par ces groupes comprennent également des réseaux du crime transnational organisé. Les gains financiers résultant de ces activités illicites sont à leur tour investis dans les activités terroristes et l'élargissement de leurs réseaux. Il est à noter que, avec l'appui du Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT) du Comité des Services de renseignement et de sécurité en Afrique (CISSA) et maintenant du Mécanisme africain de coopération policière (AFRIPOL), les États membres et les régions travaillent en étroite collaboration pour concevoir une stratégie nationale ou régionale de lutte contre le terrorisme, la radicalisation et l'extrémisme violent. En outre, le CAERT travaille à la restructuration de ses points focaux, qui ne seront plus des fonctionnaires individuels mais des institutions identifiées par les États membres, afin de faciliter la communication et simplifier le suivi. En outre, le CISSA et le CAERT continuent de tenir le CPS régulièrement informé en vue de faciliter la mise à jour de l'action de l'UA contre le terrorisme et l'extrémisme violent. La Commission en étroite coopération avec les pays concernés, travaillent à la redynamisation des Processus de Nouakchott et de Djibouti.

ii. **La lutte contre le groupe terroriste Boko Haram**

64. La Force Multinationale Mixte (FMM), composée des Etats membres de la CBLC (Nigeria, Niger, Cameroun et Tchad) plus la République du Bénin, continue de travailler dans 4 secteurs délimités, le long de la frontière internationale de ces Etats membres, avec un Etat-major à N'Djamena, au Tchad. Les effectifs de la Force s'élève à 10 602. La FMM, par des opérations offensives, a fortement dégradé les capacités du groupe terroriste de Boko Haram, y compris la perturbation de ces réseaux d'approvisionnement, la récupération de plusieurs villes zones clés précédemment sous le contrôle de Boko Haram et la libération d'otages. Malgré les progrès accomplis, Boko Haram représente toujours une menace pour la FMM et la population civile dans les zones affectées. Au nombre des défis auxquels fait face la FMM, il y a le financement, la logistique et l'absence de capacité de lutte contre les engins explosifs improvisés (IED).

65. Lors de sa 639^{ème} réunion tenue le 29 novembre 2016, le CPS a renouvelé le mandat de la FMM pour une autre période de douze mois, à compter du 31 janvier 2017. La FMM poursuit l'offensive qui a conduit à la reddition des combattants de Boko Haram. Il a été noté que beaucoup d'équipements et de matériels de Boko Haram ont été détruits ou capturés.

66. La Conférence pourrait féliciter les pays du Bassin du Lac Tchad, le Nigeria, le Niger, le Cameroun et le Tchad, plus le Bénin, pour les progrès considérables accomplis dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram. La Conférence pourrait exprimer sa préoccupation face à la situation humanitaire dans la partie nord-est du Nigéria, résultante de la situation sécuritaire, et en appeler à la communauté internationale pour qu'elle apporte l'assistance nécessaire, à la mesure des besoins des populations affectées de la région.

iii. **L'Armée de Résistance du Seigneur**

67. L'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de Résistance du Seigneur (RCI-LRA), en particulier sa composante militaire, la Force régionale (RTF), a sérieusement réduit les capacités de la LRA, qui ne représente plus une menace militaire directe pour les États de la région. Cependant, l'impact de la poursuite de la violence du groupe contre les populations civiles dans les zones affectées demeure une source de grave préoccupation. Au cours de la 6^{ème} réunion ministérielle du Mécanisme conjoint de coordination de la RCI-LRA tenue le 30 mars 2017, à Addis Abéba, sous la présidence du Commissaire à la Paix et à la Sécurité, l'Ouganda et le Gouvernement des États-Unis ont annoncé le retrait de leurs troupes de la Force régionale. Par la suite, le Soudan du Sud a également annoncé qu'il ne serait plus en mesure de continuer d'accueillir le siège de la Force sur son territoire. En conséquence, l'Ouganda a proposé d'accueillir le quartier général de la RTF à Koboko, au Nord-ouest du pays. Les troupes ougandaises et les forces spéciales américaines ont commencé à se retirer en avril 2017, créant ainsi un vide sécuritaire que la LRA et d'autres groupes négatifs sont en train d'exploiter pour mener des attaques contre la Mission des Nations unies en RCA, les organismes humanitaires et les civils innocents sans défense. À cet égard, il convient de noter que l'Ouganda a offert d'entraîner des éléments des forces armées de la RCA. Suite à ces développements, l'UE a réduit de moitié son financement initial, une promesse pour le RCI-LRA pour 2017 de 12 à 6 mois, en attendant la conclusion de la revue du Concept d'opérations de la RCI-LRA.

68. La Conférence pourrait inviter les États membres de la RCI-LRA à continuer à faire preuve de la même volonté politique envers l'Initiative, entre autres, à travers une contribution significatives en ressources financières et logistiques. La Conférence pourrait également appeler les États membres de l'UA qui en ont les moyens à former, équiper et conseiller au moins deux bataillons de l'armée et quatre unités de police constituées de la RCA, en vue de leur permettre d'assumer une plus grande responsabilité dans la sécurité et la protection des civils dans les parties de leur pays affectées par la LRA. La Conférence pourrait également encourager la Commission à convoquer rapidement un autre sommet des États membres de la RCI-LRA, en vue de donner des nouvelles orientations sur l'avenir de la RCI-LRA.

V. MISE EN ŒUVRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ (APSA)

69. Au cours de la période sous examen, la Commission, en collaboration avec les CER/MR, a poursuivi ses efforts en vue d'assurer que toutes les composantes de l'APSA travaillent en synergie et dans l'harmonie pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique.

a) Développement de la Force africaine en attente (FAA) et de sa capacité de déploiement rapide

70. En ce qui concerne le développement de la Force africaine en attente (FAA) et de sa Capacité de déploiement rapide, il convient de rappeler que la 26^{ème} session ordinaire de la Conférence tenue en janvier 2016, a décidé (Assembly/AU/de.589 (XXVI)) que la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) poursuivra son mandat, en

attendant la vérification de l'état de préparation des Brigades régionales en attente à l'occasion de l'exercice de terrain AMANI AFRICA II et de la mission d'évaluation post-exercice à entreprendre par la Commission et les CER/MR. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision de la Conférence, la Commission et les CER/MR vont entreprendre des missions de vérification des contributions dans les cinq régions du continent. L'équipe de vérification sera dirigée par le Professeur Ibrahim Gambari. Les visites de vérification pour les CER/MR sont prévues comme suit :

- La CEEAC, du 19 au 21 juillet 2017
- La Capacité régionale Nord-africaine, (NARC) du 24 au 26 juillet 2017
- La SADC, du 31 Juillet au 02 Août 2017
- La Force en attente de l'Afrique de l'Est, (EASF) du 22 au 24 août 2017
- La CEDEAO, du 02 au 04 octobre 2017

71. En outre, la Commission a élaboré un document intitulé « Dépenses communes » s'agissant des aspects des opérations de soutien à la paix de l'UA (OSP) à financer par le Fonds de la paix de l'UA. Le document devra être examiné par le Comité technique spécialisé Défense et Sécurité, Sûreté, plus tard au cours de l'année 2017. La Commission a pris d'autres mesures concrètes pour accélérer le développement de la FAA : la révision de la doctrine de la FAA, en vue d'y intégrer la doctrine africaine sur les opérations de soutien de la paix adaptées aux mutations en Afrique ; le lancement du fichier de la Capacité africaine en attente ; le lancement de la composante civile du Groupe de soutien stratégique (CSSG) et du Groupe d'appui stratégique à la Police (PSSG) ; le renforcement de la bonne conduite et de la discipline dans les opérations en cours ; le commencement du processus d'approvisionnement pour les équipements du Système de Commandement, Contrôle, Communication et Information (ASF C3A) de la FAA et l'opérationnalisation de la Base logistique continentale (CLB) à Douala, Cameroun, qui sera inaugurée prochainement. En outre, un système de rotation de six mois des Brigades régionales de la FAA a été mis en place pour faciliter l'action en cas de décision de la Conférence ou du CPS. Présentement, la Force en attente de l'Afrique de l'Est assure la veille jusqu'en décembre 2017.

b) Mise à jour sur la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC)

72. Il convient de rappeler que la Commission de l'UA a convoqué une réunion d'experts militaires, des Chefs d'État-major et des Ministres à Luanda, en Angola, du 6 au 8 décembre 2016. La réunion ministérielle a examiné et adopté le Plan d'action de la CARIC pour 2017/18.

73. Le Rwanda a pris le relai de l'Angola pour assurer la responsabilité de Nation-cadre en janvier 2017. Les pays de la CARIC ont en outre mené avec succès des exercices de poste de commandement (CPX) pour confirmer l'état de préparation de la CARIC. La Commission a prévu une réunion en Ouganda en juillet 2017, au niveau des Ministres, pour examiner les progrès accomplis dans le cadre de la Déclaration des Ministres de la CARIC à Luanda, le rapport sur les CPX menés au Rwanda et le nouveau guide de déploiement de la CARIC. Le Tchad succèdera au Rwanda comme Nation-cadre de juillet à décembre 2017. Les futurs plans concernent la place de la force de la

CARIC dans leur plan d'action pour maintenir l'état de préparation au combat, avec la planification et la conduite d'un CPX au Tchad, en août 2017, suivi plus tard d'un exercice d'entraînement grandeur nature sur le terrain (FTX) en Tanzanie

c) Reconstruction post-conflit et développement (RDPC)

74. Dans le cadre de ses efforts en ce qui concerne les projets à impact rapide et de renforcement de la paix, la Commission, à travers ses bureaux de liaison et l'AMISOM, a apporté un appui à la RCA, à la Guinée-Bissau, à la Somalie et à Madagascar. En plus de la mission d'évaluation des besoins entreprise en RCA, la Commission a organisé, le 1^{er} février 2017, une conférence de solidarité pour mobiliser un soutien financier et en nature en faveur du relèvement et de la reconstruction de la RCA. En dépit des consultations et de l'interaction soutenues avec les États membres, la Conférence de solidarité avec la RCA n'a pas produit les résultats escomptés, en termes de mobilisation de ressources financières. Ceci est symptomatique des défis à relever dans la mise en œuvre de la RPCD. Du 13 au 19 mai 2017, la Commission a déployé une mission technique d'évaluation des besoins en Gambie, sous la conduite de l'ancien Président Pierre Buyoya du Burundi et Haut Représentant pour le Mali et le Sahel. Dans le communiqué de sa 694^{ème} réunion tenue le 15 juin 2017, le CPS a exprimé sa disponibilité à soutenir et à accompagner les nouvelles autorités de la Gambie dans leurs efforts de reconstruction.

75. À la lumière de ce qui précède, la Conférence pourrait appeler les États Membres et les CER/MR à accorder la priorité à la mise en œuvre de la RPCD, et à s'engager encore davantage dans l'Initiative de solidarité africaine qui doit être considérée comme une priorité dans l'esprit de la solidarité africaine. La Conférence pourrait également exprimé son appréciation aux partenaires et les encourager à poursuivre et à intensifier leur appui à la consolidation de la paix et à la reconstruction post-conflit en Afrique.

d) Sur le Fonds de la paix de l'UA

76. Le 30 mai 2017, le CPS, lors de sa 689^{ème} réunion, a endossé le Cadre renforcé de gouvernance et de reddition des comptes pour la mise en œuvre du Fonds de la paix de l'UA et sa structure de gestion, ainsi que les critères d'éligibilité et les principes de gestion du Fonds, tel que recommandé dans le rapport du Président de la Commission, prenant en considération la représentation des États membres de l'UA dans les structures dirigeantes du Fonds de la paix, sur la base de la représentation régionale et de ses modalités de mise en œuvre, en plus des coûts liés au fonctionnement du Fonds. Le CPS, dans le même communiqué, a également approuvé le rapport du Président de la Commission sur la Résolution 2320 du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que le rapport du Secrétaire général des Nations unies sur les propositions d'appui aux Opérations de soutien à la paix (OSP) de l'UA à travers les contributions mises à recouvrement au budget des Nations unies (S / 2014 / 454) fournit un cadre détaillé pour l'utilisation des contributions mises à recouvrement aux des Nations unies pour les OSP de l'UA autorisées par le Conseil de sécurité des Nations unies. Le 15 juin 2017, le Commissaire à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Smail Chergui, et le Haut Représentant de l'UA pour le Fonds pour la paix et le financement de l'Union, le Dr Donald Kaberuka, ainsi que le Secrétariat des Nations unies ont fait des communications au

Conseil de sécurité des Nations unies sur les deux rapports. Dans le communiqué de sa 689^{ème} réunion, le CPS a également demandé au Président de la Commission, notamment par l'intermédiaire de son Haut Représentant de poursuivre les consultations politiques avec les Nations unies et les partenaires compétents, en vue de garantir l'adoption, au cours de l'année 2017, d'une résolution de fond sur l'utilisation des contributions mises à recouvrement au budget des Nations unies en appui aux OSP de l'UA.

77. La Conférence pourrait prendre note avec satisfaction des mesures prises en vue de la mise en œuvre de ses décisions sur le Fonds de la paix de l'UA. La Conférence pourrait également endosser le communiqué de la 689^{ème} réunion du CPS, en particulier les structures de gouvernance et les critères d'éligibilité au Fonds de la paix, ainsi que la portée des opérations à soumettre, au cas par cas, à l'autorisation par le Conseil de sécurité des Nations unies et au financement subséquent par les contributions mises à recouvrement au budget des Nations unies. La Conférence pourrait exprimer sa gratitude aux Etats membres qui ont déjà libéré leurs contributions annuelles au Fonds de la paix et exhorter ceux qui ne l'ont pas encore fait à prendre les dispositions nécessaires pour payer leur contribution le plus tôt possible. La Conférence pourrait rendre hommage au Haut Représentant pour le Fonds de la paix et au financement de l'Union, M. Donald Kaberuka, pour ses efforts inlassables visant la mise en œuvre du Fonds de la paix de l'UA;

e) Le Cadre UA-Nations unies pour un partenariat renforcé dans le domaine de la paix et de la sécurité

78. Le 19 avril 2017, le Président de la Commission et le Secrétaire général des Nations unies ont signé le Cadre UA-Nations unies pour un partenariat renforcé dans le domaine de la paix et de la sécurité. Ce cadre élève le partenariat existant entre les deux organisations à un niveau encore plus stratégique, plus prévisible et plus systématique, fondé sur une compréhension commune de leurs objectifs partagés et de leurs avantages comparatifs. Le Cadre offre une base pour une coopération plus globale contenant le spectre complet des questions relatives à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits, permettant ainsi une plus grande collaboration et une action conjointe plus soutenue dès les premiers signes d'un conflit potentiel, grâce à la diplomatie préventive, la médiation, le maintien, l'imposition et la consolidation de la paix. La Commission de l'UA et le Secrétariat des Nations unies s'attèlent maintenant à la mise en œuvre de tous les aspects du Cadre.

79. La Conférence pourrait se féliciter de la signature, le 19 avril 2017, du Cadre UA-Nations unies pour un partenariat renforcé dans le domaine de la paix et de la sécurité et demander au Président de la Commission à continuer d'interagir avec les Nations unies en vue d'assurer davantage de soutien aux efforts de paix de l'UA, conformément au chapitre VIII de la Charte des Nations unies. A cet égard, la Conférence pourrait demander au Président de la Commission, y compris à travers son Haut Représentant, de poursuivre les consultations politiques avec les Nations unies et les partenaires compétents, en vue de garantir l'adoption d'une résolution de fond sur ces questions au cours de l'année 2017.

f) L'UA et les CER/MR

80. Au cours de la période sous examen, des actions ont été entreprises en vue de la poursuite de la mise en œuvre du Mémorandum d'Accord sur la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité, signé entre l'UA et les CER/MR, à Addis-Abeba, le 28 janvier 2008. L'UA et les CER/MR en sont à la mise en œuvre de la Feuille de route de l'APSA (2016-2020) adoptée en novembre 2015, qui vise à contribuer de manière substantielle à la réalisation de l'objectif de Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020, une priorité essentielle dans les dix premières années de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA.

81. Dans ce contexte, la Commission et les CER/MR ont également entamé la mise en œuvre de la Feuille de route principale sur les mesures pratiques pour Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020, élaborée par le CPS lors de sa Retraite à Lusaka, Zambie, en novembre 2016 ,et approuvée par la Conférence à sa session ordinaire de janvier 2017. Au moment de la finalisation du présent rapport, il a été convenu de tenir une réunion entre la Commission et les CER/MR, en marge de la session ordinaire de la Conférence.

g) Système continental d'alerte précoce et prévention des conflits

82. La Commission a poursuivi ses efforts pour renforcer sa capacité à fournir à temps les informations et les analyses nécessaires, grâce à l'élaboration de divers outils, y compris la production de rapports d'alerte précoce et la communication régulière d'analyses prospectives au CPS. Au cours de la période considérée, la Commission a organisé, du 18 au 19 mai 2017, une consultation avec les organisations de la société civile africaine (OSC), avec pour objectif le renforcement de la collaboration dans le domaine de l'alerte précoce et de la prévention des conflits, ainsi que de la facilitation des échanges d'informations. La Commission a également pris des mesures pour populariser et mettre en œuvre le cadre continental de prévention structurelle des conflits, en particulier des outils pour l'évaluation de la vulnérabilité structurelle/résilience-pays et la stratégie d'atténuation de la vulnérabilité structurelle / Résilience-pays, conçus pour aider les États Membres dans leurs efforts visant à traiter les causes structurelles des conflits. La Commission a poursuivi son assistance technique aux États membres dans la mise en place et le renforcement des infrastructures de paix, y compris la mise en place de systèmes d'alerte précoce et de salles de veille. À cet égard, cinq États membres ont mis en place leurs systèmes nationaux d'alerte précoce, avec le soutien de la Commission.

h) Programme Frontières de l'UA (PFUA)

83. Au cours de la période sous examen, le PFUA a poursuivi les opérations de délimitation et de démarcation avec plus de vingt États membres. Ces opérations comprennent des actions physiques de démarcation et de délimitation (Rwanda-Ouganda, Togo-Bénin) et de la collecte de documents pertinents en relation avec les frontières. Certains pays ont parachevé la démarcation de leurs frontières et ont entamé une procédure pour signer un traité de démarcation de leur frontière commune (Botswana-Namibie). Un processus est en cours en ce qui concerne les pays riverains

du lac Tanganyika. Sur la coopération transfrontalière, le PFBUA poursuit ses efforts visant à promouvoir la signature et la ratification de la Convention de l'UA sur la coopération transfrontalière (Convention de Niamey). En ce qui concerne le renforcement des capacités, une assistance a été fournie à la Namibie et au Botswana pour l'élaboration de leur traité pour la démarcation de leur frontière commune, à la suite d'une demande conjointe adressée à la Commission. La Commission a également organisé, du 8 au 10 mars 2017, à Arusha, en Tanzanie, un atelier de formation sur la rédaction de traités relatifs aux frontières. En outre, la Commission, tenant compte de la nature complexe et transversale des questions frontalières, est en train de finaliser un projet de Stratégie de gouvernance transfrontalière pour l'UA, qui sera soumis à l'examen et à la validation des États membres en septembre 2017.

84. La Conférence pourrait encourager les États membres à redoubler d'efforts en vue du parachèvement de la délimitation et de la démarcation des frontières africaines.

i) Réforme du secteur de la sécurité

85. Il est important de souligner que tout processus de réforme du secteur de la sécurité (RSS) doit être basé sur le contexte national, et conformément à la politique-cadre de l'UA sur la RSS, adoptée en 2013. La Commission continue de fournir un appui technique à Madagascar dans ses efforts de réforme, en particulier dans la finalisation des plans stratégique et opérationnel quinquennaux de RSS. La Commission a également déployé, en collaboration avec les partenaires dans la mise en œuvre, un conseiller RSS à Madagascar pour évaluer les défis posés par le vol de bétail à Dahalo et faire des recommandations en matière de politique. Dans le prolongement du communiqué du CPS du 15 juin 2017, l'UA va déployer des Experts pour assister la Gambie dans son programme RSS en application des recommandations de la mission d'évaluation citée au paragraphe 57. L'UA poursuit également des efforts de réforme du secteur de la sécurité en RCA.

j) Désarmement

86. La Commission a lancé la Phase II du programme DDR de l'UA qui doit se focaliser sur trois éléments : 1) l'appui opérationnel aux États membres ; 2) le renforcement institutionnel et les partenariats ; et 3) la gestion des connaissances. Dans le cadre de l'exécution du programme, la Commission a identifié les défis prioritaires à relever à travers une présence de l'UA sur le terrain. La Commission prévoit également une conférence régionale de stabilisation sur le DDR dans le Bassin du lac Tchad à l'appui de la Force multinationale mixte (FMM) dans l'élaboration des mesures visant à harmoniser les interventions DDR. La Commission a poursuivi ses efforts de lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) à l'échelle du continent. Reconnaissant le besoin d'une réglementation efficace et transparente des armes, la Commission, au cours d'un atelier tenu les 8 et 9 mai 2017, à N'Djamena, a sensibilisé et mobilisé les États membres de la région de l'Afrique centrale pour la ratification rapide du Traité sur le commerce des armes. Par ailleurs, la Commission a également travaillé avec les CER et les organisations régionales sur l'élaboration d'un plan d'action pour les ALPC, en réponse aux priorités identifiées dans la Feuille de route de l'UA pour Faire taire les armes à l'horizon 2020. Le Plan d'action

sera lancé plus tard au cours de cette année. En outre, la Commission a lancé une étude continentale pour cartographier les flux illicites d'armes à travers le continent. Cette étude sera finalisée et présentée au CPS au cours de l'année 2017. Par ailleurs, la Commission a entamé un programme d'assistance à la formation et a mis en place une banque de données d'experts régionaux, en vue d'assister les États membres dans le renforcement de la sécurité physique et de la gestion des armes et des munitions.

k) Action anti-mine

87. Lors de sa 584^{ème} réunion, tenue le 29 mars 2016, à Addis Abéba, le CPS a demandé à la Commission d'aider les États membres dans leur action anti-mine, y compris en facilitant l'échange d'expertise et de ressources entre eux. Dans ce contexte, et en vue de faciliter la coopération africaine dans le domaine de l'action anti-mine, la Commission a procédé à une enquête sur l'action anti-mine, qui vise à identifier les besoins en termes d'action et les défis auxquels font face les États membres dans ce domaine, ainsi que les ressources techniques et matérielles et les capacités dont ils disposent. Sur la base des informations qui seront fournies par les États membres, la Commission sera mieux à même de mettre en corrélation les besoins d'assistance et coordonner l'échange d'expertise et de ressources.

l) Armes de destruction massive (ADM) et Non-prolifération

88. L'UA et les CER/MR ont poursuivi la consolidation de leurs efforts dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et des ADM. Il convient de noter que le Niger a déposé ses instruments de ratification du Traité sur la Zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba), le 22 février 2017, portant ainsi le nombre total des États parties à 41. La Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE) a tenu sa première session extraordinaire les 10 et 11 mars 2017, à Addis-Abeba, pour traiter de plusieurs aspects concernant l'opérationnalisation du Secrétariat, la mise en œuvre du programme de travail d'AFCONE 2016-2019 et les activités prioritaires identifiées lors des précédentes sessions ordinaires.

m) Activités du Groupe des Sages

89. Conformément à l'article 11 du Protocole du CPS, le Groupe des Sages, au cours de la période considérée, a porté son attention sur le déploiement de ses membres dans les pays en phase de préparation d'élections, dans le cadre de la décision Assembly/AU/Dec.254, demandant au Groupe de conduire des missions de bons offices et de médiation, en particulier dans les situations de crise potentielle. Le 13 mars 2017, le Groupe a fait une communication au CPS sur ses activités annuelles relatives à l'alerte précoce et à la prévention des conflits. Au cours de cette même réunion, le CPS s'est félicité des progrès accomplis dans l'élaboration des modalités de mise en place du Réseau africain des femmes pour la prévention des conflits et la Médiation (FemWise). Dans ce contexte, le CPS demande à la Commission de soumettre les modalités à l'examen des organes compétents pour finalisation et adoption en vue d'accélérer l'opérationnalisation de FemWise. Le 27 mars 2017, à New York, le Groupe a été invité par le Conseil de sécurité des Nations unies à faire un exposé sur ses efforts de

prévention des conflits et sur les opportunités de partenariat, en ce qui concerne l'opérationnalisation de FemWise.

90. Il est à noter que le mandat des membres actuels du Groupe des Sages prend fin en juin 2017. A cet égard, le Président de la Commission a entamé des consultations avec les États membres et d'imminentes personnalités, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole du CPS, pour proposer à la prochaine session ordinaire de la Conférence de juillet 2017, les noms des personnalités qui pourraient être invitées à rejoindre le Groupe, cette année, pour un mandat de trois ans. Les propositions comprendront également des suggestions pour consolider les capacités et renforcer l'efficacité du Groupe.

n) Coordination entre le CPS et le Groupe des membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3)

91. Dans le cadre des communiqués du CPS sur les conclusions et recommandations des séminaires de haut niveau sur la paix et la sécurité tenus à Oran, le CPS et le Groupe A3, avec le soutien de la Commission et de la Mission de l'UA auprès des Nations unies à New York, continuent de déployer des efforts pour renforcer leur coordination, dans l'objectif de promouvoir l'Agenda paix et sécurité de l'UA au niveau des Nations unies. A cet égard, la Conférence pourrait se féliciter de l'engagement du Groupe A3, l'Égypte, l'Éthiopie et le Sénégal, à continuer à promouvoir et défendre les positions et les intérêts communs africains en ce qui concerne les questions de paix et de sécurité au sein du Conseil de sécurité. La Conférence pourrait féliciter l'Égypte, coordinateur du Groupe pour la période de janvier à avril, et l'Éthiopie, qui assure la coordination de mai à août, pour avoir fait des mises à jour sur les activités du Groupe A3 depuis janvier 2017. La Conférence pourrait en outre féliciter la Côte d'Ivoire et la Guinée équatoriale pour leurs élections en qualité de membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2018/2019 et attendre avec intérêt leur contribution à la promotion des préoccupations et des intérêts communs de l'UA au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, conformément à la décision de la Conférence de janvier 2016.

o) Femmes, Enfants, Paix et Sécurité en Afrique

92. Au cours de la période sous examen, le CPS a continué à travailler étroitement avec la Commission, y compris l'Envoyée spéciale pour les Femmes, la Paix et la Sécurité en Afrique, sur les questions relatives à la situation des femmes et des enfants dans les situations de conflits en Afrique. Le CPS, avec le soutien de la Commission, poursuit son effort d'intégration des questions transversales liées aux femmes à la paix et à la sécurité dans ses différentes décisions sur les situations de conflits, ainsi que l'inclusion des femmes dans les processus de paix sur le continent. Dans ce contexte, le CPS a consacré ses 659^{ème} et 692^{ème} réunions, tenues respectivement les 16 février et 13 juin 2017, à des séances publiques aux thèmes suivants : le rôle des femmes dans la protection de la vie dans des situations sécuritaires difficiles en Afrique ; et mettre fin aux mariages précoces. Le CPS a également tenu sa 661^{ème} réunion, au niveau ministériel, sur le thème « la protection des enfants contre les conflits: mettre l'accent sur le cas des enfants soldats en Afrique »

VI. CONCLUSION

93. Même si, au cours de la période sous examen, des progrès ont été accomplis dans la quête de la paix, grâce aux efforts de l'Afrique, à travers ses États membres, les CER et les Mécanismes régionaux, avec le soutien continu des partenaires, le continent continue de faire face à des défis de taille dans le domaine de la paix et de la sécurité. Si des développements encourageants ont été enregistrés en Gambie, en Somalie et au Darfour, la situation au Soudan du Sud, en RDC et en RCA et les dernières évolutions à la frontière entre Djibouti et l'Érythrée, suite au retrait des forces qataries, appellent de la part de l'UA une attention urgente. Nul besoin de souligner que des vies humaines continuent d'être perdues, des blessures infligés et des biens et des infrastructures détruits, en raison de la persistance des conflits armés et des crises dans certaines parties du continent. L'Afrique et ses peuples continuent de souffrir des conséquences de la prolifération des armes légères, du terrorisme et de l'extrémisme violent. Les attaques terroristes sont la cause de plus en plus de pertes en vies humaines, de blessures, de flux massifs de personnes déplacées et de réfugiés. En outre, des risques de rechute se sont manifestés s'agissant de certaines situations post-conflit, comme la RCA, qui ont dès lors besoin d'une attention particulière et de réponses de la part de la Conférence. Dans le même temps, les effets du changement climatique et la sécheresse ont eu des conséquences économiques et humanitaires tragiques, et continuent d'entraver les efforts de développement socio-économique en Afrique. Le CPS et la Commission continueront d'accorder l'attention nécessaire aux processus électoraux et aux élections sur le continent, conformément à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et aux autres décisions pertinentes de l'UA en matière de prévention des violences et conflits liés aux élections. Des efforts renouvelés sont également nécessaires de la part de l'UA et de la communauté internationale pour surmonter les impasses dans des situations comme celle qui concerne le droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination à travers un référendum. Il conviendrait pour la Conférence de réaffirmer la place centrale de la prévention dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique. Le CPS, au cours de la période considérée, y a consacré plusieurs réunions afin d'examiner les voies et moyens les meilleurs pour renforcer les mécanismes et outils de l'UA dans le domaine de la prévention des conflits, dans le cadre de l'APSA et de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA).

94. Dans le contexte de l'Agenda 2063, l'UA s'engage à Faire taire les armes à l'horizon 2020. Il est impératif d'assurer le plein fonctionnement de l'APSA, en vue de maximiser les chances de parvenir à cet objectif. Les États membres, en avant-garde, ainsi que les CER/MR, ainsi que les autres parties prenantes compétentes, doivent œuvrer à mobiliser l'engagement et la participation nécessaires en vue d'apporter le soutien requis pour faire taire les armes en Afrique. Prévenir les crises et les conflits et consolider la paix là où elle a été instaurée sont des indicateurs du long chemin que l'Afrique doit encore parcourir pour devenir un continent exempt de conflits.

Assembly/AU/4(XXIX)
Annexe

CONCLUSIONS

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

**RETRAITE SUR LA MISE EN OEUVRE DES CONCLUSIONS DES RETRAITES
PRECEDENTES DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE ET DES DECISIONS
CONNEXES ADOPTÉES DE 2007 A 2016
CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
KIGALI, RWANDA
3 - 5 MAI 2017**

PSC/Retraite/10

CONCLUSIONS

**RETRAITE SUR LA MISE EN OEUVRE DES CONCLUSIONS
DES RETRAITES PRECEDENTES DU CONSEIL DE
PAIX ET DE SECURITE ET DES DECISIONS
CONNEXES ADOPTÉES DE 2007 A 2016
3 AU 5 MAI 2017, KIGALI, RWANDA**

CONCLUSIONS

I. INTRODUCTION

- a) Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a tenu sa dixième Retraite, à Kigali, au Rwanda, du 3 au 6 mai 2017, consacrée à l'examen de l'état de mise en œuvre des conclusions des différentes retraites du CPS et des décisions connexes adoptées de 2007 à 2016.
- b) La Retraite a été officiellement ouverte par l'honorable Louise Mushikiwabo, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République du Rwanda. L'Ambassadeur Mull Sebuja Katende, Représentant permanent de la République d'Ouganda auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de mai 2017, a présidé la Retraite.
- c) Le Directeur par intérim du Département Paix et Sécurité de la Commission, Dr. Admore Kambudzi, a prononcé une allocution au nom du commissaire à la Paix et à la Sécurité, Ambassadeur Smail Chergui.
- d) A la suite d'intenses délibérations, la Retraite est parvenue aux conclusions suivantes:

II. SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX MÉTHODES DE TRAVAIL DU CPS ET AUX DÉCISIONS CONNEXES ADOPTÉES QUI N'ONT PAS ÉTÉ EFFECTIVEMENT MISES EN ŒUVRE

A) Mise en œuvre des articles du Protocole relatif à la création du CPS sur la collaboration et la coopération (articles 16, 17, 18, 19 et 20):

1. Le CPS a convenu :

- a) de tenir une réunion consultative avec tous les autres organes/entités de l'UA dont le mandat comprend des questions relatives à la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique ;
- b) de tenir des réunions consultatives séparées avec les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux (CER/MR) et le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) ; et
- c) d'inclure automatiquement les réunions consultatives annuelles susmentionnées dans le programme de travail indicatif annuel du CPS.

B) Pérennisation du fonctionnement des organes subsidiaires/Sous-Comités du CPS:

(Comité des chefs d'État-major, Comité des Experts, Comité des sanctions, Comité de lutte contre le terrorisme et Comité sur la reconstruction et le développement post-conflit en Afrique)

2. Le CPS a convenu:

- a. de réactiver les organes subsidiaires/Sous-Comités du CPS et d'assurer leur fonctionnement permanent ;
- b. que le Comité des Experts et le Comité d'Etat-major sont composés de l'ensemble de 15 membres du CPS et présidés par le pays assurant la présidence mensuelle du CPS ;
- c. que les membres du CPS désigneront en urgence leurs représentants aux sous-comités du CPS (Comité des sanctions, Comité sur la lutte contre le terrorisme et le Comité sur la reconstruction post-conflit et le développement en Afrique) sur la base de la représentation régionale. (un membre pour chaque région) ;
- d. d'utiliser les quatre langues de travail de l'Union. Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles où l'usage des quatre langues n'est pas possible, l'Anglais et le Français seront utilisés, conformément aux Termes de référence génériques adoptés pour les organes subsidiaires/Sous-Comités ;
- e. que les sous-Comités du CPS (Comité des sanctions, Comité sur la lutte contre le terrorisme et le Comité sur la reconstruction post-conflit et le développement en Afrique) définiront leurs méthodes de travail, y compris la sélection de leurs Présidents, en tenant compte des principes de la consultation et de la rotation régionales ; et
- f. que les organes subsidiaires/sous-Comités définiront leurs programmes de travail mensuels respectifs du CPS.

C) Communication au Comité des Représentants permanents (COREP) par le Président du CPS sur les activités mensuelles du CPS

3. Le CPS a convenu que:

- a. chaque Président sortant du CPS fait une communication au COREP, à la fin de chaque mois, conformément au Protocole relatif à la création du CPS. Cette communication est automatiquement inscrite dans le programme mensuel du CPS;

- b. le Secrétariat du CPS et le Secrétaire général de la Commission de l'UA coordonnent, en vue de permettre un bon déroulement de la réunion d'information et de la communication du Président du CPS au COREP, sous la direction du Président du COREP ;
- c. le Secrétaire du CPS et le Secrétaire général de la Commission assureront la coordination nécessaire pour que les communications du CPS au COREP soient inscrites dans le programme mensuel régulier du COREP. Toutefois, dans le cas où le COREP n'est pas en mesure d'inscrire ce point dans son programme mensuel, le Président du CPS consulte le Président du COREP pour fixer une date en vue de la tenue d'une réunion d'information du COREP;
- d. le Secrétariat du CPS compile tous les documents de travail pertinents des réunions du CPS tenues au cours du mois pour leur communication et diffusion à tous les États membres de l'UA, trois jours ouvrables avant la réunion d'information; et
- e. chaque Président du CPS prépare sa propre communication au COREP et la transmet au Secrétariat du CPS, pour être incluse dans les documents de travail pertinents de la réunion d'information du COREP;

D) Statut juridique des conclusions des Retraites du CPS:

4. Le CPS a convenu que:

- a) toutes les conclusions des Retraites du CPS sont formellement adoptées par communiqué lors d'une réunion formelle du CPS.
- b) après leur adoption par le CPS, les principales conclusions seront ultérieurement soumises pour approbation à la Conférence de l'Union sous forme de projet de décision.

E) Présence effective du Président du CPS pendant son mois de présidence:

5. Le CPS a convenu que, conformément aux dispositions du Protocole relatif à la création du CPS, il est obligatoire pour le Président du CPS d'être toujours présent au Siège de l'UA pour conduire les activités du Conseil au cours de son mois de présidence. Toutefois, dans les cas où le Président du CPS est contraint, par des circonstances indépendantes de sa volonté, de s'éloigner du Siège de l'UA, le prochain Président entrant assume la présidence par intérim, conformément à l'article 24 (3) du Règlement intérieur du CPS.

F) Mise en place appropriée des arrangements relatifs à la permutation des tours de présidence:

6. Le CPS a convenu que:

- a) la permutation ne doit pas être une norme. Toutefois, un membre du CPS qui n'est pas en mesure de présider le Conseil, au cours de son mois, en informe officiellement le Secrétariat du CPS, dans les meilleurs délais, pour permettre de prendre les dispositions nécessaires et assurer la continuité du fonctionnement normal du CPS. Les États membres du CPS ayant l'intention de permuter leurs tours de présidence mensuelle doivent en informer le Secrétariat du CPS, suffisamment à temps, au moins un mois avant. Les États membres désireux de permuter leurs tours de présidence devront se suivre immédiatement sur la liste de rotation, conformément à l'ordre alphabétique en anglais;
- b) le Secrétariat du CPS, par note verbale, informe officiellement tous les États membres du CPS des arrangements de permutation convenus ; et
- c) dans le cas où aucun arrangement de permutation n'est convenu, l'État membre du CPS perd son tour de présidence du CPS.

G) Préparation des Retraites du CPS:

7. Le CPS a convenu qu'il reste maître des préparatifs des documents de travail pertinents et des conclusions de ses retraites.

H) Elaboration du programme de travail indicatif annuel du CPS :

8. Le CPS a convenu que:

- a) le Secrétariat du CPS prépare un projet de programme de travail indicatif annuel du CPS ;
- b) le Comité des experts assure la cohérence et l'alignement du projet de programme de travail indicatif annuel avec le programme provisoire de travail mensuel ;
- c) le CPS examine et adopte le projet de programme de travail indicatif annuel ; et
- d) au regard de la nature mouvante des questions de paix et de sécurité, et conformément aux dispositions du Protocole du CPS, des activités *ad hoc* peuvent être inscrites dans le projet de programme de travail indicatif annuel.

I) En ce qui concerne l'élaboration du projet de programme de travail provisoire mensuel du CPS :

9. Le CPS a convenu que:

- a) le Président entrant du CPS soumet, pour examen et adoption par le CPS, le projet de programme provisoire de travail mensuel du CPS, au moins deux semaines avant d'assumer la présidence ; et
- b) le Comité des experts, en collaboration avec le Secrétariat du CPS, aide le Président entrant à aligner son programme et s'assurer que les activités obligatoires et déjà convenues sont prises en compte.

J) sur les documents de travail du CPS :

10. le CPS a convenu que le Secrétariat du CPS distribue tous les documents de travail aux Etats membres du Conseil dans les quatre langues de travail de l'Union, au moins trois jours ouvrables avant la réunion du CPS.

K) les conclusions des réunions du CPS :

11. Le CPS a convenu que :

- a) dans la détermination du format approprié des conclusions de ses réunions, le CPS sera guidé par les dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du CPS;
- b) le Comité des experts du CPS se réunit, au plus tard, à la fin du mois août 2017, pour proposer à l'examen du CPS le format approprié pour les conclusions des séances publiques et des réunions à huis-clos du Conseil ;
- c) le communiqué et le communiqué de presse restent, pour l'instant, les formats sous lesquels les conclusions des réunions du CPS sont consignées ;
- d) le CPS continue de faire usage de la Procédure de silence pour l'adoption des conclusions de ses réunions. En cas de rupture du silence et d'absence d'accord, le CPS se réunit une nouvelle fois pour trouver une solution à toute question pendante ;
- e) les conclusions des réunions du CPS sont fondées sur le consensus obtenu lors des réunions du CPS ; et
- f) En cas d'absence de consensus, la question est résolue par vote, conformément à l'article 8 (13) du Protocole du CPS.

L) La publication des conclusions des réunions du CPS :

12. Le CPS a convenu :

- a) l'autorisation de publication des décisions et conclusions adoptées par le CPS est une prérogative du Président du CPS ;
- b) les conclusions des réunions du CPS continuent d'être postées sur les sites internet de l'UA et sur les comptes Twitter et Facebook de la Commission ;
- c) la Commission communique les conclusions des réunions du CPS aux agences de presse nationales compétentes pour publication dans les Etats membres de l'UA, conformément à la stratégie de communication de l'UA ;
- d) les Missions permanentes doivent être encouragées à poster les documents et conclusions du CPS sur leurs sites internet et ceux de leurs ministères des Affaires étrangères respectifs ; et
- e) le Président du CPS s'adresse aux médias, pour autant que en tant que le Conseil le juge nécessaire, à la fin de chaque réunion du CPS.

M) la mise en œuvre des différentes décisions du CPS :

13. En ce qui concerne la mise en œuvre de diverses décisions du CPS, le CPS a convenu que, tous les six mois, et avant la Session ordinaire de la Conférence de l'Union, le Comité des experts soumet à l'examen du Conseil une matrice de mise en œuvre de toutes les décisions du CPS.

N) Interactions avec les CER/MR :

14. Le CPS a convenu :

- a) de tenir des consultations avec toutes CER/MR sur les questions de paix et de sécurité. A cet égard, le CPS va relancer le processus des réunions consultatives annuelles avec les CER/MR, conformément aux conclusions de la retraite d'Abuja ;
- b) de maintenir la pratique consistant à inviter toutes les CER/MR concernées par une question sous examen par le CPS à participer, chaque fois que de besoin; et
- c) le CPS inclut dans son programme la réunion consultative annuelle avec les CER/MR.

O) Critères pour être un membre effectif du Conseil de paix et de sécurité

15. Le CPS a convenu que :

- a) le Comité des Experts du CPS soumettra des propositions à l'examen du Conseil pour la revue des critères pour être un membre effectif du CPS, conformément à l'article 5 (2) du Protocole du CPS ; et
- b) que ceux des Membres du CPS ne remplissant pas les critères mentionnés plus haut, du fait de circonstances indépendantes de leur volonté ou de raisons imprévues, en informeront le Conseil.

P) Interactions avec les Envoyés/Représentants spéciaux de l'UA

16. Le CPS a convenu que:

- a) tous les Envoyés/Représentants spéciaux de l'UA assistent/participent aux réunions du CPS et font des communications sur leurs domaines spécifiques, à la requête du CPS;
- b) le Président du CPS prendra part à toutes les retraites organisées par la Commission avec les Envoyés/Représentants spéciaux de l'UA ;
- c) des consultations mensuelles se tiennent entre le Président du CPS et le Président de la Commission de l'UA pour discuter de questions liées à la promotion de la paix et de la sécurité. À cet égard, le Président du CPS informe le CPS des conclusions de sa consultation avec le Président de la Commission;
- d) le CPS tiendra des réunions consultatives avec les Envoyés et Représentants spéciaux en marge de leur consultation avec la Commission ; et
- e) le Secrétaire du CPS consulte les responsables de la Commission sur les dates possibles d'une telle interaction, et fait rapport au Conseil qui décidera de la suite.

Q) Coopération et coordination entre le CPS et les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies(A3)

17. En ce qui concerne sa coopération avec les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3), le CPS a convenu de mettre en œuvre les décisions déjà adoptées par la Conférence sur cette question.

R) Coopération avec les Nations unies et les autres organisations internationales

18. Sur les réunions consultatives conjointes annuelles,

Le CPS a convenu d'assurer :

- a) à temps les préparatifs nécessaires par le Conseil et la Commission de l'UA, y compris un suivi diligents. Le Secrétariat du CPS soutient le Conseil dans cet effort ;
- b) que tous les documents de travail pertinents pour les réunions consultatives conjointes/interactions entre le CPS et le Conseil de sécurité des Nations unies font l'objet d'une communication directe entre le Président du CPS et le Président du Conseil de sécurité des Nations unies, avec copies à la Commission de l'UA (Secrétariat du CPS);
- c) que tous les États membres du CPS parlent d'une seule voix lors des réunions consultatives conjointes; et
- d) que les positions africaines sont promues et défendues avec toute la rigueur requise.

19. Sur les interactions informelles avec les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies (P5) à Addis Abéba.

Le CPS a convenu que:

- a) des interactions informelles avec les P5 doivent avoir lieu deux fois par an;
- b) la réunion consultative conjointe annuelle avec le Conseil de sécurité des Nations unies servira de plateforme au CPS pour leur permettre de mieux comprendre les questions de paix et de sécurité en Afrique ; et
- c) en ce qui concerne les situations au jour le jour, ils seront invités à participer aux réunions du CPS chaque fois que de besoin.

S) Fonds de la paix de l'UA

20. Sur la redynamisation du Fonds de la paix de l'UA.

Le CPS a convenu que:

- a) le Groupe de travail du Département Paix et Sécurité, mis en place par le Commissaire a la Paix et à la Sécurité, travaille étroitement avec le Comité des Ministres des finances (F10);
- b) le Département Paix et Sécurité élabore deux rapports dont l'un, mettant l'accent sur la question des 75% des contributions mises à recouvrement des Nations unies, doit être soumis au Conseil de sécurité des Nations unies, et un autre comprenant des pistes de réflexions et des propositions alternatives pour le financement des efforts de paix en Afrique;

- c) le Groupe de travail sur le Fonds de la paix soumettra son rapport à l'examen du CPS en Mai 2017. Le rapport sur les 75% relevant de la contribution des Nations unies sera soumis à temps au Conseil de sécurité des Nations unies pour examen en septembre 2017 ;
 - d) la Commission de l'UA développera un mécanisme transitoire de gestion du Fonds de la paix et fera rapport au CPS en septembre 2017 ; et
 - e) l'Afrique devra faire l'effort de couvrir les 25% de contributions du continent aux opérations de soutien à la paix, comme elle s'y est engagée.
- T) Défis liés aux ressources humaines auxquels le Département Paix et Sécurité est confronté dans son soutien au CPS:**

21. Le CPS a convenu que:

- a) la Commission doit procéder en urgence, au recrutement de traducteurs et d'interprètes spécialement dédié au CPS ;
- b) la restructuration du Département Paix et Sécurité, y compris le Secrétariat du CPS, sera conduite sur la base d'une étude scientifique ;
- c) le Comité des experts du CPS examinera le Rapport sur la paix et l'état des besoins en ressources humaines soumis à la Retraite de Kigali, ainsi que le Rapport demandé par le sous-comité de structure de l'UA en 2015-2016 et soumettra des recommandations à l'examen du CPS ;
- d) le Département Paix et Sécurité, en étroite collaboration avec les Départements des finances, de la planification stratégique, et celui de l'Administration et de la gestion des ressources humaines, élaborera un rapport sur la restructuration du Département Paix et Sécurité à soumettre à l'examen du Conseil ; et
- e) l'étude sur la restructuration du Département Paix et Sécurité sera menée sur la base des décisions pertinentes de la Conférence de l'Union sur la Réforme institutionnelle, et dont l'objectif est de renforcer l'effectivité de l'Union africaine;

U) Interactions entre le CPS et les Départements compétents de la Commission

22. Le CPS a convenu que:

- a) le Commissaire à la Paix et à la Sécurité fera, régulièrement, des communications à l'attention exclusive des Ambassadeurs du CPS sur les questions sensibles relatives à la Paix et à la Sécurité ; et

- b) le CPS tiendra des sessions d'information trimestrielles avec le Département des Affaires politiques et d'autres départements compétents de la Commission sur les questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique.

III. QUESTIONS GENERALES RELATIVES A LA PAIX ET A LA SECURITE

23. Mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA)

Le CPS a convenu que :

- a) le Secrétariat du CPS entreprendra une étude sur la mise en œuvre de l'APSA et soumettra à l'examen du Conseil un rapport à la fin de septembre 2017 ; et
- b) des rapports réguliers sur l'opérationnalisation de l'APSA devraient être inscrits dans le programme de travail indicatif annuel du CPS.

24. Opérationnalisation de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA)

Le CPS a convenu que :

- a) les sessions d'information du Département des Affaires politiques sur les élections, la démocratie et la gouvernance seront inscrites dans le programme de travail indicatif annuel du CPS.

25. le respect de la Déclaration de Lomé sur le Cadre d'action de l'OUA/UA en réponse aux changements anticonstitutionnels de gouvernement

Le CPS a convenu que le Bureau du Conseiller juridique devra faire une mise à jour au Conseil sur la mise en œuvre de la décision de la Conférence de l'Union demandant au Comité technique spécialisé sur la Justice et les affaires juridiques d'élaborer une définition des "soulèvements populaires", en rapport avec la Déclaration de Lomé sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement.

26. Participation du CPS dans les missions d'observation électorale de l'UA

Le CPS a convenu que :

- a) le Département des Affaires politiques de l'UA devra communiquer au CPS le calendrier annuel des élections en Afrique ;
- b) le Département des Affaires politiques de l'UA devra élaborer pour le CPS les modalités de sélection des observateurs électoraux de l'UA et des critères d'évaluation des résultats des élections ;

- c) la liste des observateurs électoraux de l'UA à déployer dans les Etats membres de l'UA devrait comprendre des membres du CPS, et mettre un accent particulier sur les questions de paix et de sécurité concernant les élections ; et
- d) une liste pour la participation des Membres du CPS à l'observation des élections devrait être élaborée par le Secrétariat du CPS pour adoption par le Conseil.

27. Sur la reconstruction post-conflit et le développement (RPCD)

Le CPS a convenu que :

- a) la Commission devra préparer un rapport pour examen par le CPS sur la revue de l'Architecture de RPCD, y compris la mise en place d'un centre pour la RPCD;
- b) les États membres désireux d'abriter le Centre pour la RPCD devront accélérer les consultations sur son emplacement et faire rapport au Conseil d'ici octobre 2017 ; et
- c) le Département paix et sécurité devra faire un rapport intérimaire sur les questions relatives aux sous-comités RPCD pour le Burundi, la République Démocratique du Congo et le Soudan du Sud.

28. Formation des médiateurs de l'UA et élaboration d'une base de données de médiateurs africains

Le CPS a convenu que :

- a) la formation des médiateurs africains doit être une priorité, en vue de renforcer la diplomatie préventive et les efforts de prévention des conflits en Afrique ;
- b) des critères et des normes doivent être élaborés sur la typologie des personnels à déployer pour la médiation et la conciliation, y compris des critères d'équilibre genre ;
- c) une Unité d'appui à la médiation de l'UA (MSU) et une base de données de Médiateurs doivent être mises en place sous la direction de professionnels compétents ; et
- d) une base de données de Médiateurs de l'UA doit être créée au sein de la Commission, en vue de faciliter le processus de sélection et de déploiement des médiateurs africains selon les situations de conflit sur le continent.

29. L'efficacité dans les activités humanitaires du CPS

Le CPS a convenu:

- a) d'améliorer l'efficacité dans ses activités humanitaires, conformément à l'article 6 (f) et l'article 15 du Protocole du CPS ; et
- b) que le Conseil fait des recommandations en vue de contributions financières pour atténuer les situations humanitaires. À cet égard, le Département des Affaires politiques élabore et met à la disposition du CPS des orientations pour l'assistance humanitaire de l'UA.

30. Directives pour le mandat, le commandement et le contrôle des opérations de soutien de la paix de l'UA

Le CPS a convenu de la nécessité de créer un comité multidisciplinaire pour élaborer des directives pour la définition du mandat, du système de commandement et de contrôle des opérations de soutien à la paix de l'UA. A cet égard, le Conseil a demandé au Secrétariat du CPS d'organiser un atelier du comité multidisciplinaire d'ici le 30 septembre 2017 et de lui faire rapport.

31. Budget du CPS

Le CPS a convenu que :

- a) le Secrétariat du CPS doit présenter un budget annoté détaillé, y compris les fonds d'affectation spéciale des partenaires, ainsi qu'un rapport sur les niveaux d'exécution, avant le 30 mai 2017 ; et
- b) le Secrétariat du CPS doit travailler de toute urgence sur le budget 2018 à soumettre au CPS avant son examen par le sous-comité du COREP sur la supervision générale et la coordination sur les questions budgétaires, financières et administratives.

IV. CONCLUSION

32. Le CPS a exprimé sa gratitude à Son Excellence Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, pour l'audience qu'il a accordée aux membres du CPS, ainsi que pour avoir partagé avec eux ses sages pensées.

33. En outre, S.E. Mull S. Katende Ambassadeur et Représentant Permanent de la République de l'Ouganda à l'Union africaine a remercié le Gouvernement et le peuple de la République du Rwanda pour avoir abrité la Retraite, ainsi que pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qu'ils ont réservés aux Membres du CPS et aux délégués de la Commission.

PROJET

DE DÉCISION SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR SES ACTIVITÉS ET L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

1. **PREND NOTE** du rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique;
2. **FELICITE** le CPS, la Commission et les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux (CER/MR) pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits pour leur engagement et leurs efforts visant à promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité en Afrique. À cet égard, la Conférence **PREND NOTE AVEC APPRÉCIATION** des efforts intensifs déployés par le Président de la Commission pour appuyer les processus de paix sur le continent;
3. **FELICITE** le Président Mohamed Abdullahi Mohamed pour son élection comme Président de la République fédérale de Somalie. La Conférence **SE FELICITE** des progrès continus accomplis en Somalie, tout en reconnaissant les défis auxquels le pays est confronté. La Conférence **RÉITÈRE SON APPEL** aux États membres de l'UA et à la communauté internationale pour qu'ils poursuivent et accroissent leur soutien politique, financier et logistique à la Somalie et à l'AMISOM, afin de permettre la pleine stabilisation de la Somalie, en particulier pour la réforme de la sécurité qui permettra l'opérationnalisation de l'Architecture nationale de sécurité. La Conférence **RAPPELLE** le communiqué du CPS du 6 septembre 2016, appelant le Conseil de sécurité des Nations unies, dans le prolongement de sa résolution 2244(2015), à lever l'embargo sur les armes imposé à la Somalie, soulignant que ceci constitue un aspect essentiel de la reconstruction des institutions de sécurité somaliennes. La Conférence **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** face à la menace que al-Shabaab continue de faire peser sur la paix et la sécurité en Somalie. La Conférence **EXPRIME ÉGALEMENT SA PRÉOCCUPATION** face à la résurgence des activités de piraterie au large des côtes de la Somalie. La Conférence **APPELLE** l'UA et les partenaires internationaux l'UA à coordonner leur appui, à travers le mécanisme de mise en œuvre du Pacte de sécurité convenu lors de la Conférence de Londres, tenue le 11 mai 2017, en vue d'optimiser l'impact des efforts conjoints. A cet effet, la Conférence **SE FÉLICITE** de la mise en place du Groupe de travail conjoint UA-Somalie qui devrait constituer le meilleur cadre d'harmonisation des efforts de soutien des partenaires. La Conférence **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION PROFONDE** face à la situation humanitaire catastrophique qui prévaut en Somalie et **APPELLE** la communauté internationale à apporter un soutien accru, afin de répondre à l'assistance dont ont besoin les populations somaliennes touchées;
4. **EXPRIME SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** face à la détérioration continue de la situation au Soudan du Sud et **APPELLE UNE FOIS ENCORE** les parties du Soudan du Sud à faire preuve de leadership et à assumer leur responsabilité en vue de mettre fin à la longue souffrance de leur propre peuple. La Conférence

SE FÉLICITE du lancement du Dialogue national et **EXHORTE** les parties prenantes sud soudanaises à assurer son indépendance et impartialité inclusives. La Conférence **SALUE** les efforts soutenus du Haut Représentant de l'UA pour le Soudan du Sud, l'ancien Président Alpha Oumar Konaré, en vue d'aider les différents acteurs au Soudan du Sud à trouver des réponses aux défis auxquels ils sont confrontés, par un dialogue constructif, comme convenu par l'UA, les Nations unies et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), lors de leur réunion du 29 janvier 2017, et **SOULIGNE LA NECESSITE** d'un engagement formel continu des trois institutions. La Conférence **ENTERINE** les décisions du 31^{ème} Sommet extraordinaire de l'IGAD, tenu le 12 juin 2017, en particulier en ce qui concerne la convocation urgente du Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'Accord de paix. A cet égard, la Conférence **FELICITE** le Président Yoweri Museveni et le Gouvernement de l'Ouganda pour leurs efforts visant à faire face aux défis au Soudan du Sud. La Conférence **DEMANDE INSTAMMENT** aux forces gouvernementales et aux groupes armés de déposer les armes et de s'engager dans un processus politique constructif visant à s'attaquer aux causes profondes des défis auxquels le Soudan du Sud est confronté. La Conférence **EXPRIME SA PREOCCUPATION** face à la situation humanitaire au Soudan du Sud et **EXHORTE** la communauté internationale à apporter l'assistance nécessaire aux personnes dans le besoin. À cet égard, la Conférence **APPELLE** le Gouvernement d'unité nationale de transition, le SPLM-IO et tous les groupes armés à respecter strictement le Droit international humanitaire, en ce qui concerne les agences et les travailleurs humanitaires, afin de créer un accès et un environnement pouvant permettre aux agences humanitaires d'acheminer l'aide humanitaire vers les populations dans le besoin;

5. **SE FÉLICITE** de l'amélioration significative constatée dans la situation politique et sécuritaire au Darfour, ainsi que des conclusions du Dialogue national et de la formation d'un nouveau Gouvernement d'unité nationale et **EXHORTE** les autorités soudanaises à poursuivre leurs efforts de sensibilisation. La Conférence **SOULIGNE LA NÉCESSITÉ** pour la communauté internationale d'apporter le soutien nécessaire au Gouvernement soudanais dans ses efforts en vue de la reconstruction post-conflit au Darfour, en particulier dans les zones qui seront évacuées par la MINUAD. La Conférence **PREND NOTE** des mesures déjà prises par les États-Unis d'Amérique pour alléger le régime de sanctions imposées au Soudan et **ATTEND AVEC INTERET** la levée complète des sanctions lors de la revue prévue le 12 juillet 2017. La Conférence **PREND NOTE** des recommandations du rapport sur la revue stratégique conjointe UA-Nations unies soumises sur le retrait et la reconfiguration des forces de la MINUAD et **SOULIGNE** que le processus doit être mené de manière progressive et harmonieuse, afin d'assurer que la population civile n'est pas mise en danger. Par ailleurs, la Conférence **FÉLICITE** le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA pour ses efforts constants visant à aider les Soudanais à trouver des solutions pacifiques à leurs multiples défis et **l'ENCOURAGE** à continuer de privilégier un processus inclusif pour faciliter les prochaines étapes du processus de paix. La Conférence **EXHORTE** tous les mouvements armés à s'engager sans délai dans les négociations de paix;

6. **FELICITE** les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud pour avoir conclu des accords visant à assurer l'opérationnalisation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance des frontières (JBVMM). A cet égard, la Conférence **APPELLE** à la tenue urgente et sans condition de la réunion du Comité conjoint de sécurité (JSC), qui a été déjà reportée, et **EXHORTE** le Soudan et le Soudan du Sud à convoquer des réunions plus régulières du Mécanisme politique et de sécurité conjoint (JPSM), afin de trouver des solutions aux questions en suspens entre les deux pays, en particulier celle relative à la mise en place du JBVMM.
7. **APPELLE** à la mise en œuvre urgente de l'Accord du 20 juin 2011 sur l'administration et la sécurité du territoire d'Abyei, en particulier la création du Conseil, de l'Administration et des Services de police. La Conférence **REND HOMMAGE** à la Force Intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abyei (FISNUA) pour sa contribution au maintien de la paix et de la stabilité sur le territoire d'Abyei;
8. **APPELLE** Djibouti et l'Érythrée à faire preuve de retenue dans leur conflit frontalier. La Conférence **ENCOURAGE** le Président de la Commission, avec l'appui nécessaire des deux pays, à poursuivre ses efforts en vue de la normalisation des relations et du bon voisinage entre Djibouti et l'Érythrée;
9. **RÉITÈRE** sa détermination à trouver une solution durable au conflit au Sahara occidental et **APPELLE** les deux États membres, le Royaume du Maroc et la République arabe sahraouie démocratique, à s'engager dans des pourparlers directs et sérieux et à apporter la coopération nécessaire aux organes politiques de l'UA, à la Commission et au Haut Représentant de l'UA pour le Sahara occidental. La Conférence **SE FÉLICITE** de l'engagement du Secrétaire général des Nations unies à relancer le processus de négociations avec une nouvelle dynamique et un nouvel esprit en vue de la reprise des négociations, de bonne foi et sans condition préalable, en vue de parvenir à une solution durable, qui doit prévoir le referendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental, conformément aux résolutions pertinentes des Nations unies et des décisions de l'UA/OUA ;
10. **EXPRIME ENCORE UNE FOIS SA PRÉOCCUPATION** face à l'impasse politique persistante et à la situation sécuritaire en Libye. La Conférence **EXHORTE** les parties libyennes à surmonter leurs différends politiques actuels en vue de réajuster, par consensus, l'Accord politique libyen et entamer sa mise en œuvre rapide, afin de faciliter des conditions propices à un dialogue inclusif pour parvenir à la paix et à la réconciliation durables en Libye. La Conférence **REND HOMMAGE** au Comité de haut niveau de l'UA pour la Libye, présidé par Son Excellence le Président Denis Sassou Nguesso, de la République du Congo et **SE FÉLICITE** de la visite entreprise en Libye par une délégation ministérielle de l'UA, y compris le Commissaire à la paix et à la sécurité. La Conférence **SE REJOUIT** des efforts déployés par les pays voisins, ainsi que par le Haut Représentant de l'UA pour la Libye, l'ancien Président Jakaya Kikwete, et les Nations unies pour leur engagement continu dans la recherche d'une solution durable à la crise libyenne;

11. **APPELLE** l'ensemble des acteurs congolais à œuvrer à la préservation des acquis encore fragiles sur la voie de la paix et de la stabilité en RDC, en particulier la mise en œuvre effective et consensuelle de l'Accord du 31 décembre 2016, en vue de la tenue des élections en décembre 2017. A cet égard, la Conférence **SE FELICITE** des initiatives prises à ce jour par le Président de la Commission, y compris l'envoi, les 29 et 30 mai, à Kinshasa, d'une mission conduite par le Commissaire à la paix et à la sécurité et composée de représentants des Nations unies, de la CIRGL, de la SADC, des institutions garantes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la Région, signé le 24 février 2013, à Addis Abéba. La Conférence **FÉLICITE** le Gouvernement de la RDC pour sa décision de financer le processus à travers le budget de l'État et de mettre à la disposition de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) les moyens nécessaires à l'organisation des élections. La Conférence **APPELLE** à la désignation urgente du Président et des membres du Conseil national de suivi de l'Accord (CNSA), en vue d'établir le calendrier électoral. La Conférence **EXPRIME SA PROFONDE PREOCCUPATION** face à la situation sécuritaire et humanitaire qui prévaut dans la province de Kasai. La Conférence **SOULIGNE LA NÉCESSITÉ** de prendre toutes les mesures nécessaires pour relancer le processus de coopération et de stabilisation en RDC et dans la région, conformément à l'Accord-cadre. La Conférence **APPELLE** les Nations unies, les pays contributeurs de troupes à la MONUSCO, les garants de l'Accord-cadre et les pays membres de la CIRGL et de la SADC à apporter tout l'appui nécessaire à cet effet;
12. **RÉAFFIRME** son attachement à la résolution pacifique de la crise au Burundi à travers le lancement rapide d'un dialogue inclusif inter-burundais, sous l'égide de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), avec l'appui de l'UA, sous la direction du Médiateur de la CAE, le Président Yoweri K. Museveni, et de son Facilitateur, l'ancien Président Benjamin Mkapa, et **INVITE** toutes les parties prenantes burundaises à y prendre une part active et sans conditions à ce processus. La Conférence **APPELLE** les autorités burundaises à prendre toutes les dispositions nécessaires pour bâtir, le consensus le plus large possible autour du processus de révision de la constitution en cours, avec la participation de toutes les parties prenantes et sur la base des Accords d'Arusha de 2000. A cet égard, la Conférence **RÉAFFIRME** la disponibilité de la Délégation de haut niveau des chefs d'État et de Gouvernement de l'UA à aider dans les efforts visant à trouver une solution durable à la crise au Burundi. La Conférence **APPELLE** à la signature rapide du Mémorandum d'entente relatif aux activités des Observateurs des droits de l'Homme et des Experts militaires de l'UA ;
13. **EXPRIME SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** face à la détérioration de la situation sécuritaire en République centrafricaine (RCA) et **CONDAMNE FERMEMENT** les attaques contre la population civile et les troupes de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA), ainsi que les activités déstabilisatrices des groupes armés et **EXIGE** que ces derniers s'engagent résolument dans les programmes de DDR et dans le processus de pacification du pays. La Conférence **RÉAFFIRME SON PLEIN APPUI** à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en RCA

et **APPELLE** toutes les parties prenantes centrafricaines, les Nations unies et les autres partenaires à soutenir ce processus. La Conférence **SE FELICITE** de la signature, le 19 juin 2017, à Rome, sous la facilitation de la communauté Sant' Egidio, d'un accord entre les groupes armés y compris un cessez-le feu sur l'ensemble du territoire national. La Conférence **EXHORTE** les Etats membres et les partenaires à poursuivre et intensifier leur assistance à la RCA et à apporter leur contribution aux efforts de reconstruction et de développement post-conflit en cours en RCA ;

14. **APPELLE** tous les acteurs politiques en Guinée Bissau à respecter et à mettre en œuvre, sans plus tarder, l'Accord de Conakry, et les **EXHORTE** à s'abstenir de toute action ou déclaration susceptibles d'aggraver les tensions et d'inciter à la violence. La Conférence **FÉLICITE** la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour ses efforts continus en faveur d'une paix et d'une stabilité soutenues en Guinée-Bissau;
15. **ENCOURAGE** les acteurs libériens à poursuivre ensemble l'œuvre de consolidation de la paix dans leur pays, en particulier à travers la création des conditions favorables à la tenue d'élections paisibles, justes et transparentes, avec le soutien de la région, à travers la CEDEAO, et la communauté internationale dans son ensemble;
16. **CONDAMNE FERMEMENT** la mutinerie en Côte d'ivoire et **REAFFIRME L'IMPERATIF** pour les forces de défense et de sécurité de rester strictement subordonnées aux autorités civiles. La Conférence **RÉITÈRE SON SOUTIEN** au Gouvernement pour ses efforts visant la consolidation de la réconciliation, qui permettra le renforcement de la paix et de la stabilité dans le pays, en vue de maintenir la croissance économique élevée dans l'intérêt du peuple ivoirien;
17. **FÉLICITE** les nouvelles autorités de Gambie et la CEDEAO pour leurs efforts conjoints visant à promouvoir une paix et une stabilité durables dans le pays et les **ENCOURAGE** à continuer dans cette voie. La Conférence **RÉAFFIRME** l'appui total de l'UA au processus de stabilisation, à la reconstruction post-crise et au développement en Gambie et **INVITE** les États membres, en mesure de le faire, à détacher des experts dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la justice et du développement, conformément à la décision de la 694^{ème} réunion du Conseil de paix et de sécurité. La Conférence **FÉLICITE** le Président de la Commission d'avoir dépêché une mission de haut niveau d'évaluation des besoins en Gambie.
18. **EXHORTE ENCORE UNE FOIS** toutes les parties maliennes à redoubler d'efforts pour surmonter les défis liées à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, seul cadre en mesure d'assurer durablement la paix et la réconciliation au Mali. A cet égard, la Conférence **SE FELICITE** des avancées enregistrées au cours de la période, notamment la mise en place des autorités intérimaires et la tenue de la Conférence d'entente nationale. La Conférence **RÉAFFIRME SA FERME CONDAMNATION** des attaques terroristes ignobles contre les populations civiles, les forces maliennes et internationales de la Mission

multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de l'Opération Barkhane. La Conférence **SE FÉLICITE** de l'initiative opportune des pays du G5 Sahel, à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, qui a abouti à la création de la Force conjointe du G5 Sahel. La Conférence **SE RÉJOUIT** de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution 2359 (2017) saluant le déploiement de la Force conjointe du G5 et **EXPRIME SON APPRECIATION** à l'Union européenne pour l'appui financier apporté à l'initiative du G5 Sahel. La Conférence **DEMANDE** à la Commission d'organiser, dans les meilleurs délais possibles, une réunion des pays membres du Processus de Nouakchott, pour examiner l'appui qu'ils pourraient apporter à l'initiative du G5 Sahel, dans le contexte de la Stratégie de l'UA pour la région du Sahel;

19. **SOULIGNE** que le terrorisme continue d'être l'une des plus grandes menaces à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement dans les États membres et les régions de l'UA et **NOTE** que les groupes terroristes affiliés à Al-Qaida et d'autres au soi-disant État Islamique (EI), ont continué d'être actifs en Somalie, dans le Bassin du Lac Tchad et dans la région du Sahel. La Conférence **RÉAFFIRME SA CONVICTON** que la victoire dans la lutte contre le terrorisme, la radicalisation, l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée, n'est possible que dans la coopération, la solidarité et l'action collective. A cet égard, la Conférence **SOULIGNE LA NÉCESSITÉ** pour les États membres de mettre en œuvre les instruments africains et internationaux pertinents de lutte contre le terrorisme et de puiser des cadres de coopération existants, en particulier le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT) et le Comité des Services de renseignement et de sécurité en Afrique (CISSA) et le Mécanisme africain de coopération policière (AFRIPOL). La Conférence **SOULIGNE** le rôle important des Processus de Nouakchott et de Djibouti, qui doivent être renforcés en vue de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans les efforts visant à renforcer la coopération et la coordination dans la lutte contre le terrorisme;
20. **FÉLICITE** la Force Multinationale Mixte (FMM) des Etats membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLC), à savoir le Nigéria, le Niger, le Cameroun et le Tchad, plus la République du Bénin, pour les avancées notables enregistrées dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram et les **ENCOURAGE** à poursuivre les efforts, avec l'appui de l'UA et de la communauté internationale. La Conférence **EXPRIME SA PREOCCUPATION** face à la situation humanitaire dans la partie nord-est du Nigéria, résultante de la situation sécuritaire, et **EN APPELLE** à la communauté internationale pour qu'elle apporte l'assistance nécessaire, à la mesure des besoins des populations affectées de la région. En outre, la Conférence **NOTE AVEC APPRECIATION** que, grâce aux efforts de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de Résistance du Seigneur (ICR-LRA), en particulier sa composante militaire, la Force régionale (FRI), ne représente plus une menace militaire directe pour les Etats de la région, A cet égard, La Conférence **FÉLICITE** les pays de la région pour leur contribution inestimable à cet effort et **SOULIGNE LA NÉCESSITÉ** de tout mettre en œuvre pour éviter que le retrait des forces ougandaises et américaines ne remettent en cause les acquis enregistrés. La Conférence **INVITE**

les Etats membres de l'ICR-LRA à poursuivre leur action contre la LRA, avec le soutien des Etats membres de l'UA, les Nations unies et les partenaires.

21. **RECONNAÎT** les progrès accomplis dans l'opérationnalisation et la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), en synergie avec l'Architecture de gouvernance en Afrique (AGA). La Conférence **ENCOURAGE** les CER/MR, la Commission de l'UA, avec le soutien des Nations unies, de l'Union européenne et d'autres partenaires, et la participation de la société civile à poursuivre les efforts visant à assurer le plein fonctionnement de toutes les composantes de l'APSA, sous la direction du Conseil de paix et de sécurité. La Conférence **PREND NOTE** des mesures prises en ce qui concerne la Force africaine en attente (FAA), en particulier la revue de sa doctrine et la prochaine vérification des annonces de contribution faites par les régions. La Conférence **ATTEND AVEC INTERET** l'inauguration de la Base logistique continentale à Douala, au Cameroun. La Conférence **PREND EGALEMENT NOTE** des activités entreprises dans le cadre de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC), en particulier en ce qui concerne l'état de préparation, conformément à la Déclaration de Luanda de décembre 2016;
22. **APPELLE** les États membres et les CER/MR à accorder la priorité à la mise en œuvre du Cadre de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit, et à s'engager encore davantage dans l'Initiative de solidarité africaine qui doit être considérée **comme** une priorité dans l'esprit de la solidarité africaine. La Conférence **EXPRIME SON APPRECIATION** aux partenaires et les **ENCOURAGE** à poursuivre et à intensifier leur appui aux activités de consolidation de la paix et de reconstruction post-conflit de l'UA ;
23. **RÉAFFIRME LA NÉCESSITÉ IMPÉRIEUSE** pour l'Afrique, dans le cadre de l'APSA, de privilégier et de renforcer son action dans le cadre de la prévention des crises et des conflits. A cet égard, la Conférence **EXHORTE** le Conseil de paix et de sécurité, le Groupe des sages, et la Commission, en relation étroite avec les Etats membres et les CER/MR, en étroite coopération avec les Nations unies et d'autres acteurs compétents, à redoubler d'efforts dans la prévention des conflits, en particulier en ce qui concerne les violences et les conflits liés aux élections, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité et de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ;
24. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** des mesures prises en vue de la mise en œuvre de ses décisions sur le Fonds de la paix de l'UA. La Conférence **ENTERINE** le communiqué de la 689^{ème} réunion du CPS, en particulier les structures de gouvernance et les critères d'éligibilité au Fonds de la paix, ainsi que la portée des opérations à soumettre, au cas par cas, à l'autorisation par le Conseil de sécurité des Nations unies et au financement **subséquent** par les contributions mises à recouvrement au budget des Nations unies. La Conférence **EXPRIME SA GRATITUDE** aux Etats membres qui ont déjà libéré leurs contributions annuelles au Fonds de la paix et **EXHORTE** ceux qui ne l'ont pas encore fait à prendre les dispositions nécessaires pour payer leur contribution le plus tôt possible. La

Conférence **REND HOMMAGE** au Haut Représentant pour le Fonds de la paix et au financement de l'Union, M. Donald Kaberuka, pour ses efforts inlassables en vue de la mise en œuvre du Fonds de la paix de l'UA ;

25. **SE REJOUIT** de la signature, le 19 avril 2017, du Cadre UA-Nations unies pour un partenariat renforcé dans le domaine de la paix et de la sécurité et **DEMANDE** au Président de la **Commission** de continuer d'interagir avec les Nations unies en vue d'assurer davantage de soutien aux efforts de paix de l'UA, conformément au chapitre VIII de la Charte des Nations unies. A cet égard, la Conférence **DEMANDE EGALEMENT** au Président de la Commission de poursuivre les consultations politiques avec les Nations unies et les partenaires compétents, en vue d'assurer l'adoption d'une résolution de fond sur ces questions au cours de l'année 2017;
26. **SE FELICITE** de l'engagement du Groupe A3 à continuer à promouvoir et à défendre les intérêts et les positions communes africaines sur les questions de paix et de sécurité qui préoccupent l'Afrique, au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, conformément aux conclusions des séminaires de haut niveau d'Oran. La Conférence **FÉLICITE** l'Égypte et l'Éthiopie pour les communications faites au CPS sur les activités du Groupe A3 depuis janvier 2017. La Conférence **FÉLICITE EN OUTRE** la Côte d'Ivoire et la Guinée équatoriale pour leurs élections au Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2018-2019, et **ATTEND AVEC INTERET** leur contribution à la promotion des préoccupations et des intérêts communs de l'UA au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, conformément à la décision de la Conférence de janvier 2016 ;
27. **ENTERINE** les conclusions de la Retraite du Conseil de paix et de sécurité sur la mise en œuvre des conclusions des retraites successives du CPS et des décisions connexes adoptées de 2007 à 2016, tenue du 3 au 5 mai 2017, à Kigali.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2017-07-04

Report of the Peace and Security Council on its Activities and the State of Peace and Security in Africa

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9034>

Downloaded from African Union Common Repository